



**ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT**



**PLAN LOCAL D'URBANISME**

Approuvé le 17 décembre 2015

Mis à jour le 06 février 2017

**1.2. ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT**

**PLAN DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT**

CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

QUALITÉ DE L'AIR

CADRE NATUREL

GESTION DES RESSOURCES EN EAU ET DES DÉCHETS

RISQUES MAJEURS, NUISANCES ET POLLUTIONS

RÉSEAUX ÉNERGIES

SERVITUDES



## ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

### ► CADRE REGLEMENTAIRE

Lorsque le plan local d'urbanisme doit faire l'objet d'une évaluation environnementale conformément aux articles L. 121-10 et suivants, le rapport de présentation analyse l'état initial de l'environnement et les perspectives de son évolution en exposant, notamment, les caractéristiques des zones susceptibles d'être touchées de manière notable par la mise en œuvre du plan.

L'état initial de l'environnement s'inscrit dans la démarche d'évaluation environnementale des documents d'urbanisme ayant pour objectif l'analyse des incidences de l'orientation du PLU, ses mesures d'évitement, d'atténuation ou de compensation.

L'ensemble de la démarche, contribue au développement durable du territoire.

Cette étape d'inventaire est la phase qui permet d'identifier les enjeux environnementaux que sont les atouts, les vulnérabilités du territoire, l'analyse des usages et des dynamiques actuelles vis-à-vis des différents compartiments de l'environnement.

Elle conduit à se fixer des objectifs, définir des priorités : hiérarchiser les enjeux environnementaux.

Ce travail se concrétisera par l'intégration des préoccupations environnementales dans les documents d'urbanisme avec la définition des orientations et des mesures nécessaires pour atteindre les objectifs fixes.

Enfin, cette préparation assurera une lisibilité pour la compatibilité des documents d'urbanisme, une appréciation des incidences du PLU sur le site Natura 2000 et l'évaluation de la mise en œuvre du PLU.

- Loi de protection de la nature du 10 juillet 1976
- Loi solidarité et renouvellement urbains (SRU) du 13 décembre 2000
- Directive européenne de juin 2001 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement (directive EIPPE)
- Grenelle de l'environnement, et tout particulièrement la loi portant engagement national pour l'environnement du 12 juillet 2010.
- Article R.123-2-1 du code de l'urbanisme





## ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

### PRESENTATION DE LA COMMUNE

La commune de Livry-Gargan est située au Nord-est de la Région Ile-de-France, à 12 km de Paris et à proximité de deux pôles de développement économique : Roissy au Nord (10 km) et Marne-la-Vallée au Sud (11km).

Intégrée dans le département de la Seine-Saint-Denis, Livry-Gargan est entourée de sept communes : Aulnay-sous-Bois, Sevran, Vaujours, Coubron, Clichy-sous-Bois, Le Raincy et Les Pavillons-sous-Bois. Forte de ses 22% d'espaces naturels ou boisés sur 738 ha, la commune s'est imposée comme un espace de respiration au sein de la zone dense. La commune s'affirme dorénavant comme composante de l'Arc paysager de l'Est parisien.

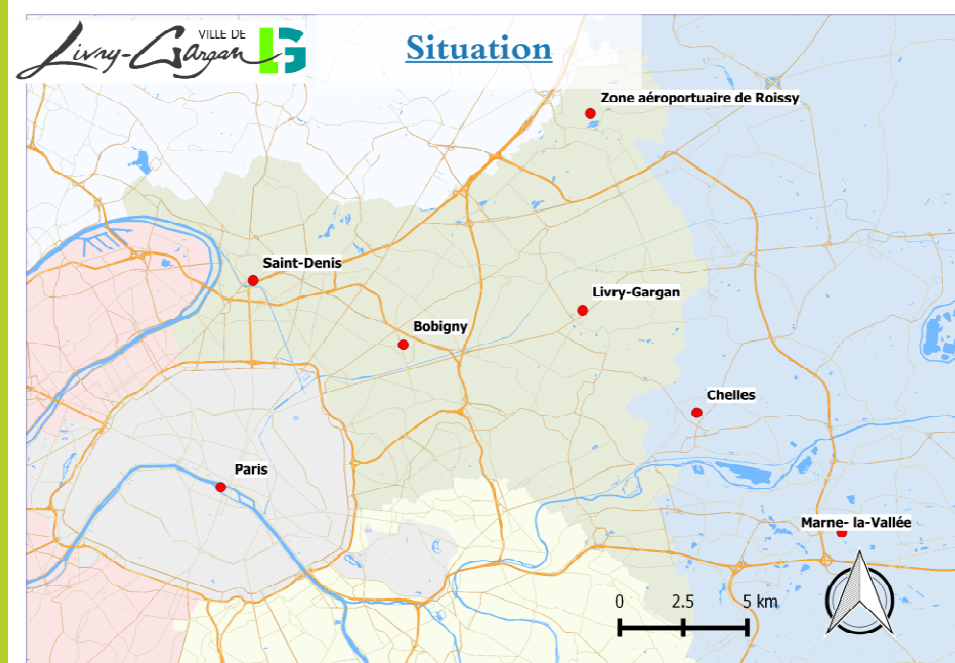
La ville est bordée à l'Ouest par le canal de l'Ourcq et à l'Est par les coteaux de l'Aulnoye et le plateau de Clichy-sous-Bois vers Montfermeil.

La commune est située sur l'ex-RN3 qui relie Paris (porte de Pantin) à Meaux. Cet axe de communication d'une longueur de 4,6 km sur le territoire constitue un axe structurant : c'est un lieu de centralité linéaire. Cet axe croise l'ex-RN 370 qui va de Sevran à Montfermeil.

Les coordonnées GPS de Livry-Gargan sont : 48.9203 (latitude) et 2.52083 (longitude).

La commune est réputée pour son cadre de vie, une verdure omniprésente grâce aux nombreux parcs et jardins. La ville est titulaire du label quatre fleurs du concours national des villes et villages fleuries depuis 1985. A 30 minutes de la capitale par l'ex-RN3, elle est la première des communes en agglomération que l'on rencontre en venant de l'Est francilien.

Livry-Gargan bénéficie d'un environnement naturel et de services publics essentiels à la vie de ses habitants : espaces naturels et boisés, dont certains classés, des pièces d'eau, une distribution d'eau potable, des réseaux d'assainissement et d'énergie adossés sur les grands syndicats parisiens. Les risques, nuisances et pollutions sont des aléas présents, mais limités au regard de la densité de population, 5 700 hab./km<sup>2</sup>.



Un territoire à taille humaine, à proximité de la capitale et proche de bassins créateurs d'emploi.

Une voie de liaison depuis l'est Francilien vers Paris, trop souvent considérée comme axe de transit.

Affirmer la position du territoire comme l'entrée de la métropole parisienne, tout en révélant son identité.



## ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

### CARACTERISTIQUES GENERALES

#### Le relief :

La ville de Livry-Gargan accuse une topographie faiblement accidentée entre 55 mètres et 85 mètres; L'altitude moyenne de la commune s'élève à 55 mètres au Nord-Ouest et aux abords du canal de l'Ourcq ; elle culmine à 120 mètres au Sud-Est avec une côte à 126 mètres à la limite de la forêt régionale de Bondy.

Globalement, le relief peu accidenté du territoire a permis un développement de la commune relativement homogène, hormis sur les coteaux des massifs de l'Aulnoye.

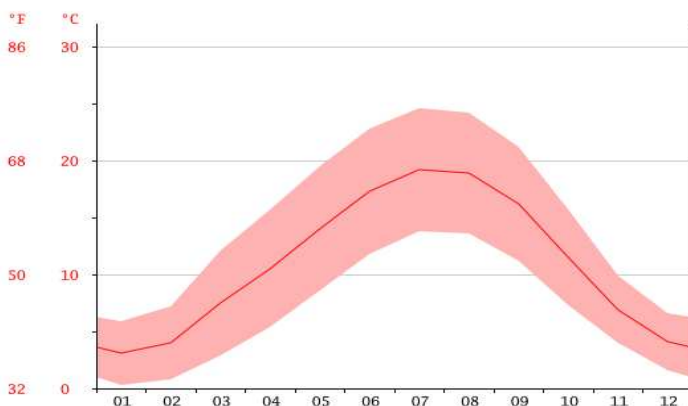
#### Le climat:

Le climat de Livry-Gargan se rattache au type océanique dégradé.

- Hauteur de pluie annuelle : 64 cm/an environ
- Moyenne annuelle des températures minimales : 7,4 °C
- Moyenne annuelle des températures maximales : 15,8 °C
- Durée d'ensoleillement: 1637 heures

On compte entre 15 et 20 jours sans dégel, avec de la glace au sol ou de neige et des épisodes de chaleur avec des records jusqu'à 40°C.

On note une augmentation des températures moyennes minimales et maximales depuis quelques années. Juillet est le mois le plus chaud de l'année. La température moyenne est de 19.2 °C à cette période. Le mois le plus froid de l'année est celui de Janvier avec une température moyenne de 3.1 °C.



Source: <http://fr.climate-data.org/location/7885/>

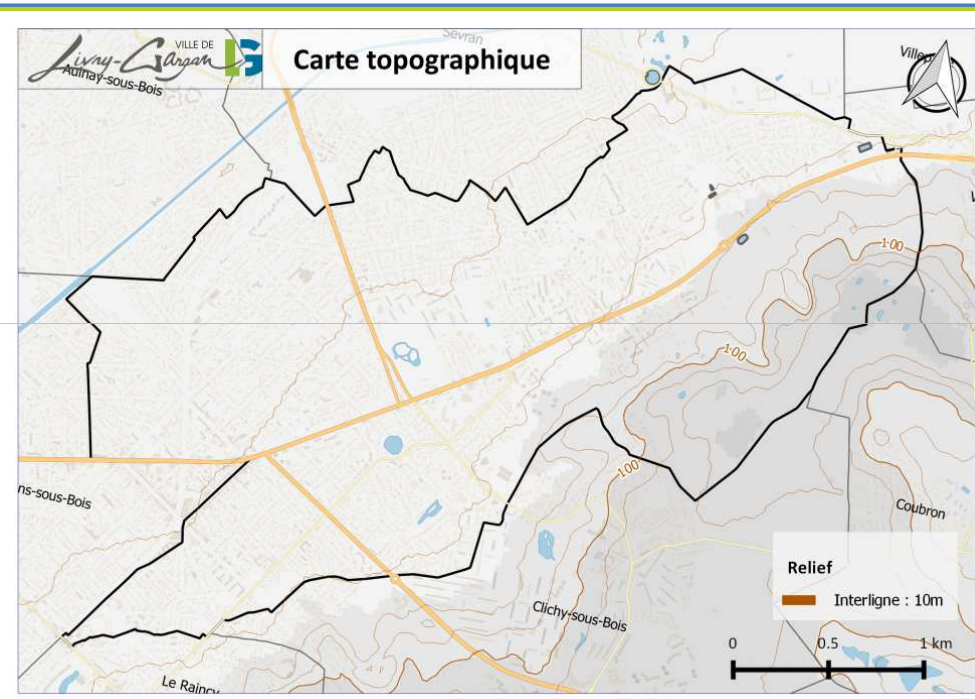
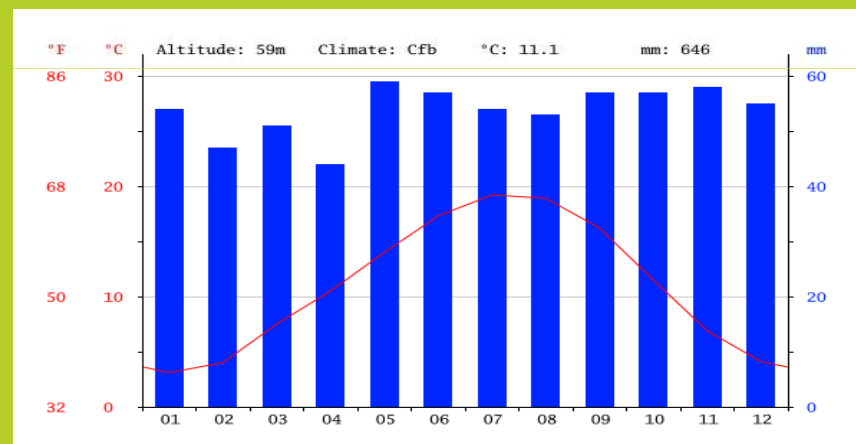


Diagramme climatique





## ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

### ► CARACTERISTIQUES GENERALES

#### ▪ La géologie:

##### •Formations superficielles :

Le territoire de Livry-Gargan est recouvert en partie de remblais (dépôts accumulés dans les anciennes carrières de gypses utilisées comme décharge), de colluvions polygéniques marno-gypseuses (Ce7 b-a) et de limons des plateaux. L'épaisseur de ces formations superficielles peut atteindre 11,50 mètres.

##### •Formations du substrat :

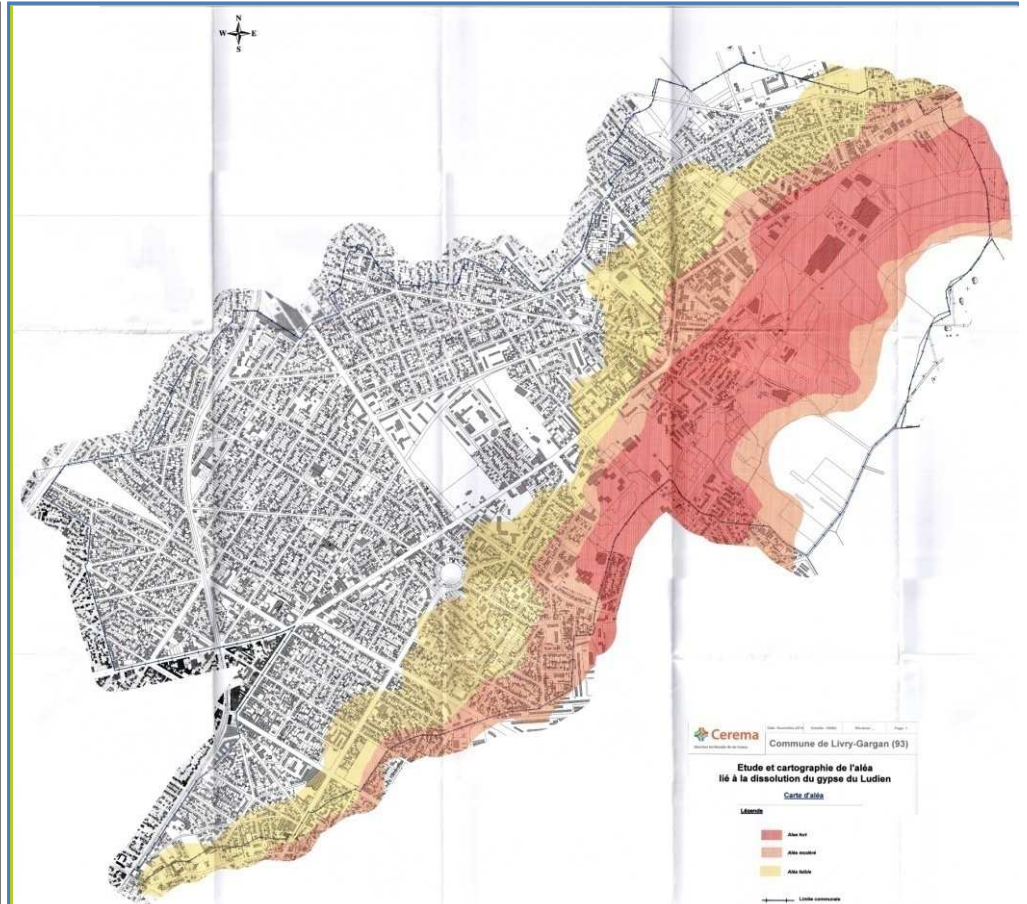
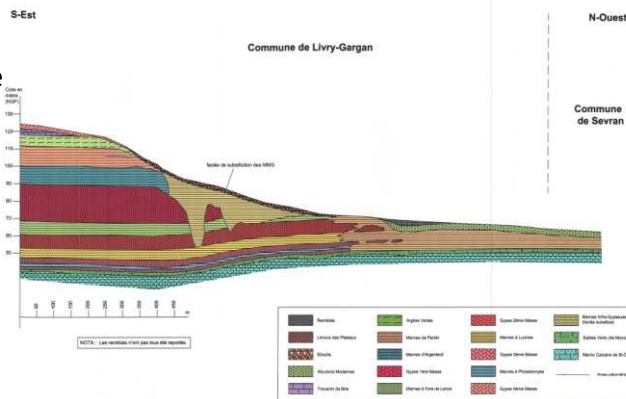
Le territoire communal comprend des formations s'étendant du Stampien inférieur « sannoisien » (G1b) : formation de Brie (argile, meulière et calcaire) au Bartonien supérieur, Ludien moyen et inférieur (E7aG) : masses et marnes du gypse. L'épaisseur peut atteindre environ 65 mètres.

##### •Désordres observés

*Ces désordres découlent d'une étude sur la dissolution du gypse ludien à Livry-Gargan réalisé par le CEREMA (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement), en collaboration avec la DRIEE:*

•Désordres liés à l'épaisseur des couches de gypse et à leur affleurement. Ils peuvent être amplifiés par l'action humaine (aménagement urbains tels que les travaux de terrassement, réseaux d'assainissement/adduction d'eau fuyards).

•Présence d'aléa fort lié à la dissolution du gypse en partie Est de la Commune (zone de désordres recensés).



Des caractéristiques générales qui assurent un développement cohérent et relativement homogène sur la majorité du territoire.

Une zone d'ancienne carrières qui limitent certaines extensions.





## ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

### Hydrologie - eaux superficielles :

La commune de Livry-Gargan se situe sur la ligne de partage entre plusieurs bassins versants : bassin versant dit de la « Molette » pour une majorité du territoire communal et bassin versant de la Morée. **L'ancien réseau hydrographique de la commune était composé de différents rus dont leurs sources se situaient sur les coteaux.** Le développement urbain a fait disparaître ce réseau hydrographique. Le ru du Rouailler est canalisé et raccordé au réseau d'assainissement. Il fait transiter les eaux pluviales à travers un certain nombre d'étangs tels que le lac de Sévigné, le lac Verchain, jusqu'au canal de l'Ourcq.

- Au **lac de Sévigné** se trouvent quatre sources mises à jour en 1864, aux vertus thérapeutiques. La ville demanda d'ailleurs son classement en station thermale en 1912, ce qui lui fut refusé. Le lac a été transformé en bassin de retenue, permettant d'écrêter les pics d'écoulement et de régulariser les débits à l'aval du cours du Rouailler. L'ancien ru sert également d'exutoire à l'étang de Clichy-sous-Bois, fonctionnant lui aussi en bassin de rétention.

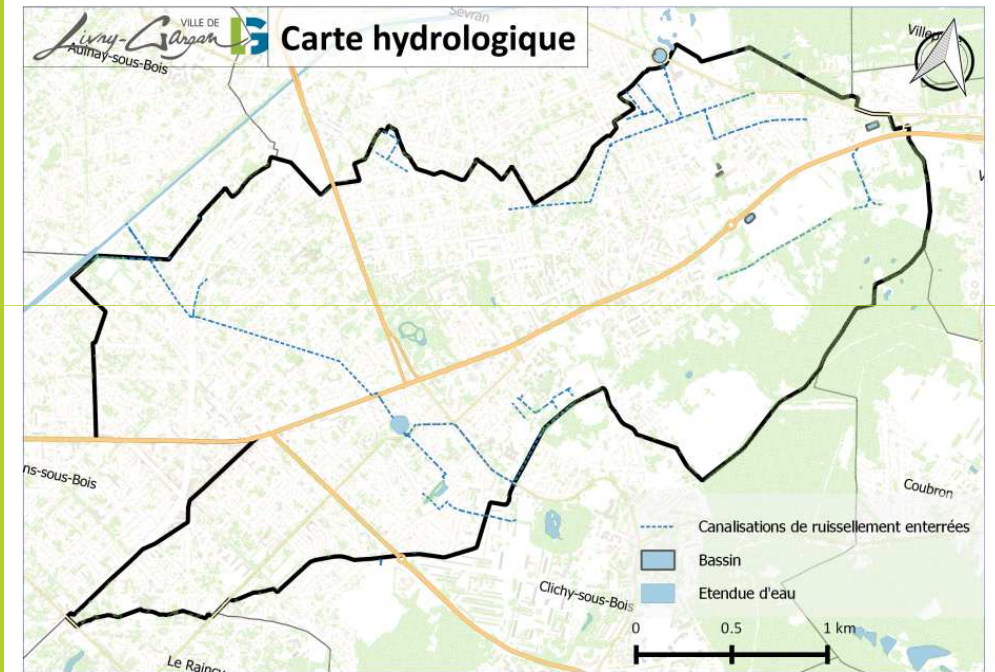
- **L'étang Verchain**, est un étang privé. Dans les espaces publics, on peut découvrir le bassin du Parc Lefèvre, le bassin du Parc de la Mairie. Des mares, à l'état sauvage subsistent au parc des Friches et au sud du chemin de Vaujours.

- **Le canal de l'Ourcq**, percé de 1802 à 1825, à l'origine permettant d'assurer l'alimentation en eau potable des parisiens, permet aujourd'hui des activités de loisirs et la préservation d'une biodiversité. On y trouve notamment gardons, perches et ablettes, reflétant un niveau intéressant de sédiments et d'insectes aquatiques. Les dernières études montrent que les paramètres physicochimiques des eaux du canal sont en bon état. En revanche l'état chimique est mauvais ce qui ne permet pas la baignade.

### Hydrogéologie :

Dans la plaine de France, deux aquifères principaux en terme de nappes. L'aquifère de l'Eocène supérieur, comprenant le calcaire de Saint-Ouen et les sables de Beauchamp

L'aquifère de l'Eocène inférieur et moyen, comprenant l'ensemble des marnes et Caillasses, du calcaire grossier et des sables de l'Yprésien.



Un réseau d'eaux superficielles existant à préserver

Une gestion des eaux à assurer afin de maîtriser les pollutions.

Consolider la connaissance du patrimoine hydrologique de la ville.



## ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

### ➤ QUALITE DE L'AIR

Conformément à la loi sur l'air du 30 décembre 1996, la mission de surveillance de la qualité de l'air est confiée à l'association **AIRPARIF**. Cet organisme prévoit les épisodes de pollution, évalue l'impact des mesures de réduction des émissions, informe les autorités et les citoyens. Il existe en Ile-de-France 70 stations de mesures. La commune de Livry-Gargan ne dispose pas de station de mesure, mais se situe à proximité de la station urbaine de Bobigny.

L'air est plus ou moins contaminé par des polluants gazeux, liquides ou solides d'origine naturelle (émissions par la végétation, les océans, les volcans, etc...) ou produits par les activités humaines (cheminées d'usines, pots d'échappements...).

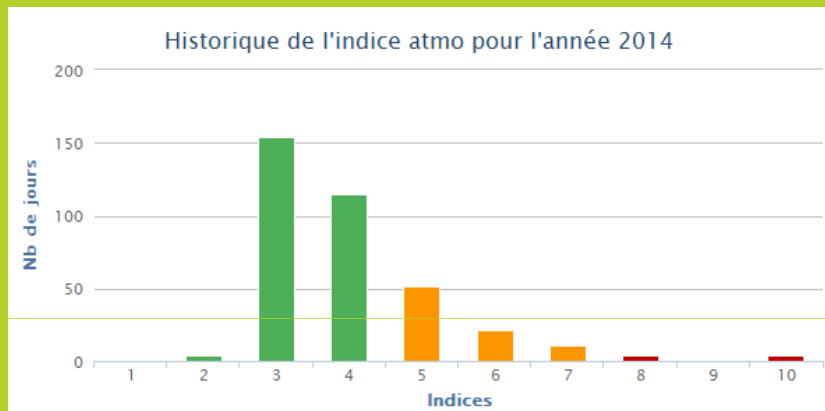
Les principaux polluants atmosphériques sont d'origine industrielle ou automobile. Ces polluants peuvent se transformer dans la basse atmosphère, sous l'action des rayons solaires et de la chaleur, en polluants tels que l'ozone et autres polluants photochimiques.

AIRPARIF surveille ainsi : le dioxyde de soufre (SO<sub>2</sub>), les particules fines (PM<sub>10</sub> et PM<sub>2.5</sub>), les oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>), l'ozone (O<sub>3</sub>), le monoxyde de carbone (CO), les composés organiques volatils (COV).

**Le schéma régional Climat, Air et Energie**, établi par la loi Grenelle 2, a instauré la cartographie des zones dites sensibles en ce qui concerne la qualité de l'air. De part sa densité démographique, croisée avec les concentrations de polluants sur la région parisienne, les habitants de Livry-Gargan sont potentiellement impactés par un risque de dépassement de certains seuils de polluants. La zone sensible inclus donc le territoire de Livry-Gargan.

A la station de référence, la concentration moyenne annuelle de dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>) était de 34µg/m<sup>3</sup> en 2011 (valeur limite 40 g/m<sup>3</sup>). Le nombre de jours de dépassement pour 2011 était à 35.

Le suivi de l'indice Atmo de 1 à 10 permet de conseiller les personnes fragiles (asthmatiques, jeunes enfants, personnes âgées, etc.), qui doivent éviter de sortir lors des pics de pollution. Le tableau ci-contre retrace le suivi de cet indice pour l'année 2014.



Indice Atmo	Nombre de jours	% du nombre de jours
1	0	0
2	4	1.1
3	154	42.19
4	115	31.51
5	52	14.25
6	21	5.75
7	11	3.01
8	4	1.1
9	0	0
10	4	1.1



**Les trois-quarts de l'année où la qualité de l'air est relativement bonne à Livry-Gargan, renforcée par la présence des parcs et jardins à proximité de l'habitat, lui-même intégré aux jardins privés.**

**Une qualité de l'air qui peut rapidement se dégrader pour les livryens, soumis aux paramètres de l'agglomération parisienne.**

**Un cadre de vie agréable qui ne doit pas négliger la vigilance sur les livryens fragiles et les efforts à fournir pour le maintien d'une bonne qualité de l'air.**

Source AIRPARIF 2012



## ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

### LE CADRE NATUREL

Le patrimoine naturel de Livry-Gargan est issu de la forêt de Bondy, et de son activité forestière en parallèle à son urbanisation. Ainsi le paysage laisse place à de nombreux espaces de verdure, bois et parcs.

Deux secteurs sont à retenir pour la richesse de la faune et la flore en zone urbaine. Le parc de la Poudrerie et les coteaux de l'Aulnoye, au sud du Chemin de Vaujours.

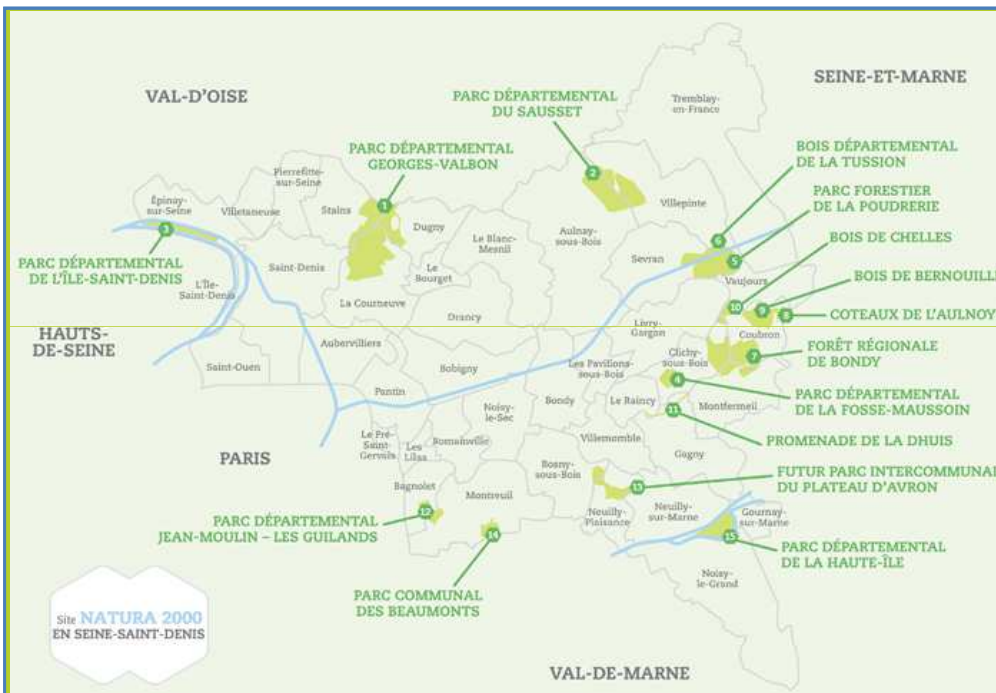
La présence d'un site Natura 2000 oblige la réalisation d'une évaluation environnementale du PLU.

#### ■ Natura 2000 :

Le site Natura 2000 se constitue de 15 entités, répartis en Ile-de-France. Le territoire de la Seine-Saint-Denis en compte une grande partie. Les **15 parcs et forêts** du site sont pour la plupart des parcs et forêts publics, souvent très fréquentés, ou des espaces qui le deviendront à plus ou moins long terme.

- le parc départemental Georges-Valbon
- le parc départemental du Sausset
- le parc départemental de l'Ile-Saint-Denis
- le parc départemental de la Fosse Maussoin
- le parc départemental Jean-Moulin - Les Guilands
- le parc départemental de la Haute-Ile
- le parc forestier de la Poudrerie
- le bois de la Tussion
- la forêt régionale de Bondy
- les Coteaux de l'Aulnoye
- le bois de Bernouille
- le bois de Chelles
- la promenade de la Dhuis
- le futur parc intercommunal du Plateau d'Avron
- le parc communal des Beaumonts.

Livry-Gargan est concerné par 4 entités situées en ses limites: Bois de Chelles, Bois de Bernouille, Coteaux de l'Aulnoye et Forêt Régionale de Bondy. Elles constituent tout comme le parc de la Poudrerie, un massif boisé et des connexions particulièrement fortes entre elles.







## ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

### LE CADRE NATUREL

■ **Natura 2000** : Le parc forestier de la Poudrerie est un espace naturel boisé de 140 ha sur 4 communes, dont 5 ha sur le territoire de Livry-Gargan.

Le classement de ce site en Natura 2000 par arrêté du 26 avril 2006 permet de préserver des espèces sauvages, animales et végétales, assurant ainsi la conservation de la biodiversité. C'est le seul site Natura 2000 français situé en zone dense.

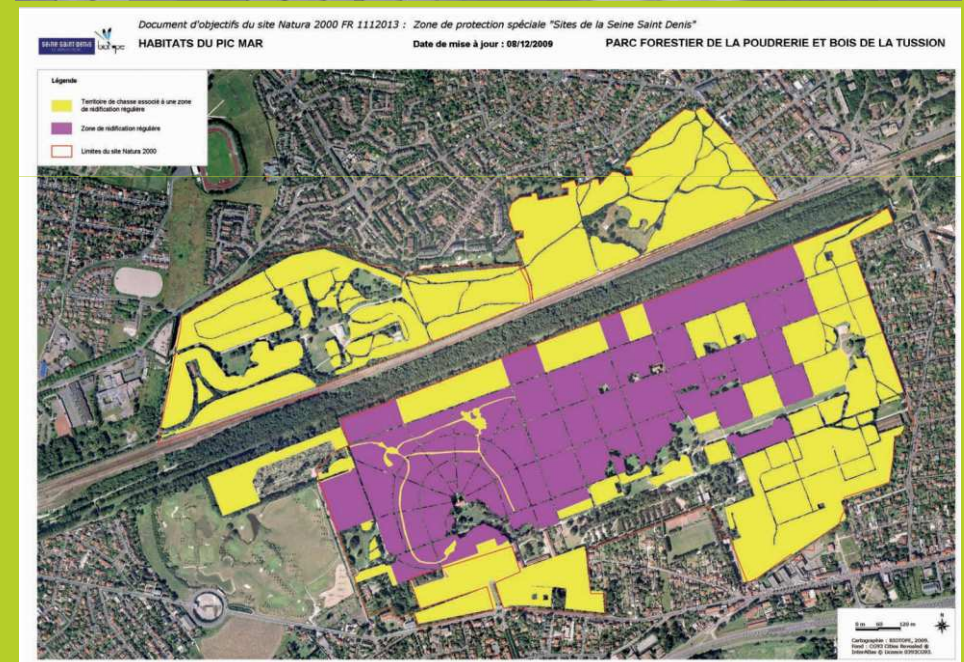
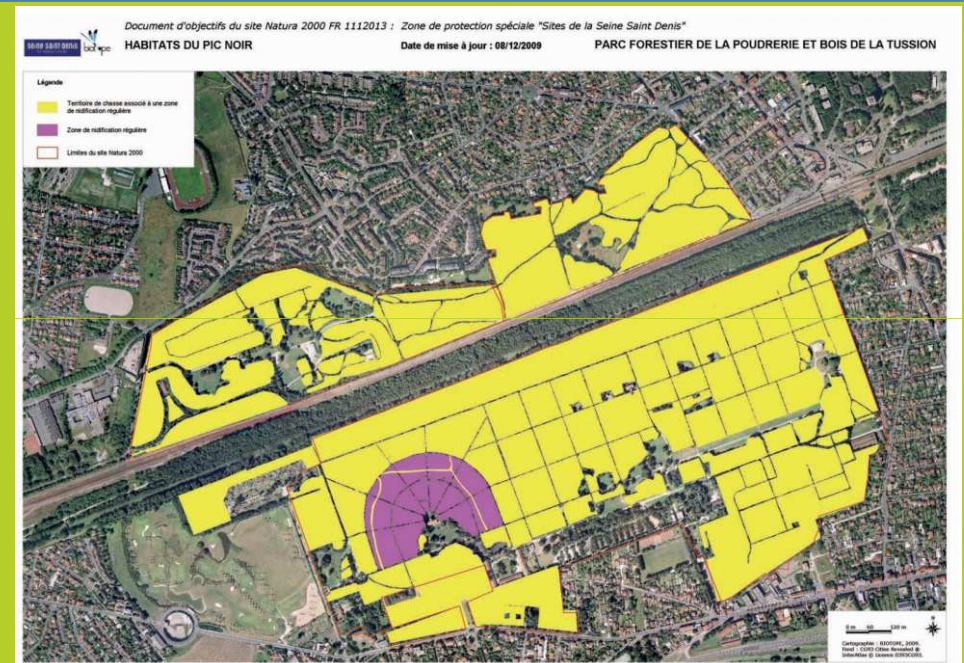
Le parc de la Poudrerie, ancien site industriel destiné à la production de poudres et d'explosifs, nécessitait de par son activité, des précautions d'éloignement entre les divers sites de production. Le parc a pu ainsi conserver 90% d'espace boisé, ponctué de mares forestières et d'espaces ouverts herbacés qui assure le maintien d'une flore et d'une faune riches et diversifiées. Les mares permettent par exemple des haltes pour les oiseaux migrateurs et les bois des nichés de diverses espèces.

#### Caractéristiques du site et des espèces

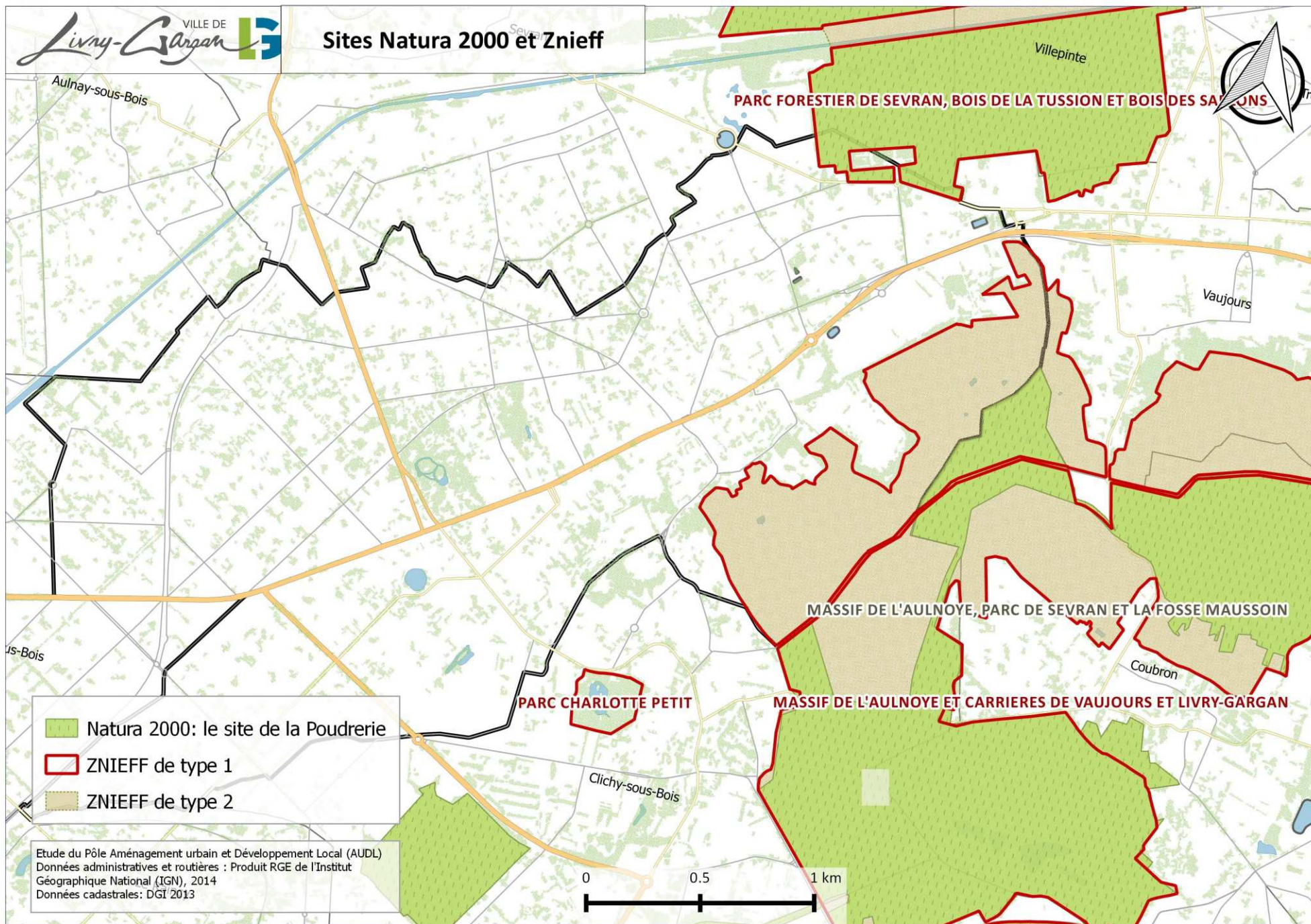
Le site de la Poudrerie constitue depuis 2006 une **Zone de Protection Spéciale, au titre de l'annexe I de la directive « Oiseaux » du réseau Natura 2000**. Cette protection est due à la présence de trois espèces:

- ❖ **le martin-pêcheur d'Europe**, migrateur occasionnel et nicheur rare, il utilise le canal et les mares comme lieu de chasse et d'habitation. Cette espèce est signalé de façon épisodique (Agence des espaces verts) sur le parc, et le conseil général a dénombré 1 individu certain sur le site (DOCOB 2014).
- ❖ **le Pic noir**, nicheur régulier vit dans différentes cavités mais on le trouve principalement au sud-ouest du parc. Nous dénombrons uniquement 1 couple nicheur en 2014.
- ❖ **Pic Mar**, se caractérise comme un nicheur régulier vivant dans les boisements de feuillus avec des arbres au diamètre important. Deux couples de nicheurs probables ont été observés sur l'année 2014.

Ces espèces sont protégées nationalement par les articles L411-1 et L411-2 du code de l'environnement.



Habitat du Pic noir et du Pic Mar sur le site Poudrerie





## ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

### ► LE CADRE NATUREL

#### ■ Zones naturelles d'intérêt écologique:

Le territoire livryen se qualifie par deux ZNIEFF de type 1 et une ZNIEFF de type 2 (chevauchant les deux précédentes).

#### Deux ZNIEFF de type 1 (secteurs)

❖ **La ZNIEFF n° 110030017 PARC FORESTIER DE SEVRAN, BOIS DE LA TUSSION ET BOIS DES SABLONS**, qui s'étend sur 4 communes.

**Espèces floristiques:** les boisements sont essentiellement de type chênaie-charmaie, et les allées sont maintenant bordées de noyers d'Amérique, de marronniers, de tilleuls et de platanes. Globalement, le Parc Forestier comprend donc des peuplements diversifiés et anciens, rajeunis par la tempête de 1999.

Le milieu boisé abrite trois étangs permanents ainsi que des mares temporaires. Les zones de prairies, souvent rases, contrastent avec les deux milieux cités précédemment.

#### **Espèces faunistiques:**

- **Insectes:** présence d'un coléoptère mangeur du bois mort : le Grand Capricorne (*Cerambyx cerdo*), espèce inscrite à l'annexe II de la directive « Habitats » et déterminante pour la création de ZNIEFF en Île-de-France; le Clyté mystique (*Anaglyptus mysticus*), ce longicorne, déterminant pour la création de ZNIEFF en Île-de-France, est excessivement rare en Île-de-France. Ce site héberge également la Grisette ou Hespérie de l'Alcée (*Carcharodus alceae*), petit papillon typique des prairies sèches, qui pond sur les fleurs de la famille des Mauves.

Les prairies sèches sont bénéfiques à plusieurs espèces d'odonates et de lépidoptères dont le Demi-deuil (*Melanargia galathea*).

- **Oiseaux:** Les boisements accueillent de plus des espèces nicheuses (cf. Natura 2000).



Le Grand Capricorne

- **Amphibiens:** Les mares ou plans d'eau sont des habitats très rares en milieu urbain. Ils sont favorables à plusieurs amphibiens comme les tritons: le Triton helvétique (*Triturus helveticus*), le Triton ponctué (*Triturus vulgaris*) et le Triton crêté (*Triturus cristatus*), espèces protégées par la Loi française. Le Triton crêté est également cité aux annexes II et IV de la directive « Habitats ». Nous trouvons aussi d'autres espèces animales telles que la grenouille agile, la grenouille verte, la salamandre tachetée.

- **Mammifères** inventoriés sur le site sont relativement communs en milieu forestier comme la Martre (*Martes martes*) (cependant citée à la responsabilité des observateurs) ou sont cosmopolites comme la Fouine (*Martes foina*) ou la Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*). Cependant, deux espèces de chiroptères communes en France mais plus rares en milieu urbain ont été contactées, à savoir le Murin de Daubenton (*Myotis daubentonii*) et le Murin à moustaches (*Myotis mystacinus*). Ces trois espèces de chiroptères figurent à l'Annexe IV de la directive « Habitats » et témoignent d'une présence conséquente de l'entomofaune dans l'emprise du Parc.



Le triton palmé



La Martre



## ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

### LE CADRE NATUREL

#### ❖ La ZNIEFF n° 110020463 MASSIF DE L'AULNOYE ET CARRIERES DE VAUJOURS ET LIVRY-GARGAN

Le massif forestier de l'Aulnoye est une entité remarquable au niveau de l'Île-de-France. On n'y compte pas moins de 30 espèces déterminantes. De par son substrat (sableux, calcaire ou marno-calcaire), nous avons une alternance de milieux humides (boisement, réseau de mares...) et de milieux secs (pelouses, coteaux, prairies, vergers...). Ces hétérogénéités d'habitats et de strates sont favorables à l'installation et au développement d'une flore et d'une faune exceptionnelles.

#### Espèces floristiques:

- **Bois de Bernouille:** sur une cinquantaine d'hectares, il héberge une richesse floristique due à une diversification des sols, la présence de mares et de milieux ouverts; les plantes sont des espèces forestières ou des coupes, des ou calciclins des pelouses et ourlets, et des espaces aquatiques en zones humides

- Située sur une butte témoin exploitée en partie pour l'extraction du gypse, la ZNIEFF inclut deux carrières (exploitation de gypse en cavage et à ciel ouvert). La valorisation écologique des sites réaménagés se traduit par la plantation arborée et la création de vergers, de mares, de bassins, de fossés, de prairies.

#### Espèces faunistiques:

- **Espèces nicheuses** remarquable: Bondrée apivore, Pic Noir, Pic Mar, reconnues et inscrites à l'annexe I de la directive « Oiseaux ». Nous notons aussi la présence du Blongios nain, nicheur dans les roselières de l'étant Virginie, et le Martin-Pêcheur d'Europe, en migration. Nous trouvons enfin le Rouge-queue à front blanc, le Gros-bec casse-noyaux, le Lorient d'Europe et le Pigeon colombin.

- **Des rapaces:** Le faucon crécerelle et l'Epervier d'Europe

- **Des amphibiens, reptiles et insectes:** 6 espèces sont protégées au niveau régional : le Synuque des bois (*Synuchus nivalis*), la Mante religieuse (*Mantis religiosa*), le Flambé (*Iphiclides podalirius*), le Thécla de l'Orme (*Satyrion w-album*) et le Sympétrum noir (*Sympetrum danae*).

### Une ZNIEFF de type 2 (grands espaces naturels)

#### ❖ La ZNIEFF n°110030015: MASSIF DE L'AULNOYE, PARC DE SEVRAN ET LA FOSSE MAUSSOIN

Cette ZNIEFF inclut les deux ZNIEFF de type 1 précédemment citées.



Le Pic Mar



Le Martin Pêcheur d'Europe



**Un patrimoine naturel présent dans un cadre urbain dense, parfois riche, et source d'espace de récréation.**

**Une fragilité des écosystèmes à l'intérieur d'une zone urbanisée, parfois synonyme de conflits avec ces mêmes écosystèmes.**

**Un site Natura 2000 et trois ZNIEFF à préserver et à intégrer aux documents réglementaires, visant les enjeux faunistiques et floristiques du territoire**



## ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

### La trame verte et bleue :

La Trame verte et bleue est une mesure du Grenelle Environnement qui permet la préservation et la restauration de continuité écologique. Elle constitue un réseau écologique cohérent, à l'échelle du territoire national, pour permettre aux espèces animales et végétales d'assurer leur survie, et pérenniser les écosystèmes. La Trame verte et bleue est ainsi constituée des réservoirs de biodiversité et des corridors qui les relient.

### La trame verte livryenne

De nombreux espaces de verdure font partie du paysage livryen, traduit par des bois, des parcs et des résiduels d'une ancienne activité forestière.

### ❖ Chemin des parcs

A Livry-Gargan, la trame verte se concrétise sur le « Chemin des Parcs », qui vise à relier les grands pôles verts du département. On trouve sur ce tracé une piste cyclable, un chemin piétonnier et des aménagements paysagers utilisés pour le corridor écologique, vecteur de développement de la biodiversité. La liaison relie le parc forestier de la Poudrerie à la forêt de Bondy (Allée Paul Vieille, avenue Maurouard de la rue du Docteur Roux à l'avenue Lucie Aubrac, avenue Lucie Aubrac, depuis l'avenue Maurouard jusqu'au boulevard de l'Europe, l'avenue Pierre de Coubertin, le chemin de Vaujours, de l'avenue Pierre de Coubertin à la rue Philippe-Lebon, la rue Philippe-Lebon du chemin de Vaujours à la rue de Vaujours, la rue de Vaujours, de la rue Philippe-Lebon au chemin de la Glaisière, de la rue de Vaujours à la route Stratégique). Les 3,290 kilomètres de ce linéaire bénéficient d'un plan de gestion adapté d'un point de vue floristique et faunistique. Il s'agit donc d'adapter un aspect naturel à la zone tout en prenant en compte les paramètres de sécurité routière et de la proximité des bâtiments. Une convention existe entre le Conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis et la ville. La trame verte a pour objectif de faciliter l'accès aux parcs pour les livryens et leur faire redécouvrir la nature en ville. Les aménagements permettent de requalifier les tissus urbains traversés en créant de nouveaux espaces publics agréables.



### ❖ Les alignements d'arbres

Le territoire livryen est riche de son patrimoine végétal. La carte suivante met en évidence les différentes rues et avenues plantées qui ornent le territoire. Elles se distinguent par leur diversité dans les essences et la mise en place de celles-ci. Elles sont un bon outil aux déplacements des espèces animales, et au renforcement de la trame verte sur le territoire.

**Ces alignements sont à renforcer et à liasonner les uns avec les autres, permettant une réelle continuité écologique et un passage plus sécurisé des espèces.**



## ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

### ■ La trame verte et bleue :

#### ❖ Les secteurs à enjeux

Sur la commune, nous distinguons trois grands ensembles de préservation et de qualité des ensembles écologiques:

- **Les réservoirs de biodiversité**, situés sur des terrains identiques à la zone Natura 2000 et aux ZNIEFF, ces ensembles rassemblent des lieux d'habitats et de passage pour les espèces animales. Ils regorgent de plus d'espèces floristiques intéressantes voire rares dans la région. Ce sont les cœurs de biodiversité sur lesquels s'appuie la trame verte et bleue régionale.

- **Secteurs d'intérêt écologique**: Ces espaces présentent une richesse d'espèces et d'habitat remarquables. Ils ont pour fonction un refuge et une source de dispersion pour les espèces au sein de la trame verte et bleue. Ils sont sur Livry-Gargan en partie identifiés à travers les ZNIEFF, et s'étendent même au-delà. Une portion de ce type de secteur s'étend sur la zone d'activité à l'est du cimetière.

- **Les secteurs de concentration de mares, zones humides** sont à double fonction. D'abord ils fournissent des habitats indispensables à plusieurs espèces, mais ces milieux assurent des fonctions de gestion des eaux essentielles aux écosystèmes et aux besoins générés par les villes. La commune possède plusieurs mares, étangs ou lac, qui sont des réels cocon urbains ou paysagers. La volonté de la Ville est de les valoriser et de leur donner la place qu'ils méritent.

❖ **Les corridors écologiques** traduisent les espaces de déplacements des espèces animales et végétales. Ils assurent des connexions entre des réservoirs de biodiversité. Ces liaisons fonctionnelles entre écosystèmes ou habitats d'une espèce permettent sa dispersion et sa migration mieux représentée. Les conditions indispensables au maintien des espèces (reproduction, alimentation, repos...) y sont réunies (présence de populations viables). Nous distinguons le chemin des parcs (liaison d'intérêt écologique) précédemment énoncé, les corridors arborés (SRCE), les alignements d'arbres.

**Ces corridors écologiques sont aujourd'hui rompus par des obstacles artificiels qui nuisent aux déplacement des espèces. En effet, la liaison entre les différents secteurs à enjeux (réservoir de biodiversité et secteur d'intérêt écologique) est rompue par la présence de l'ex-RN3 sur l'axe nord-sud. Il faut donc penser à son chevauchement afin de favoriser le passage des espèces animales et végétales**





## ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

### La trame verte et bleue :

#### Les espèces du territoire livryen

Ces données sont issues de l'étude sur « L'Etat de la connaissance de la biodiversité sur la commune de Livry-Gargan » réalisée par l'Observatoire Départemental de la Biodiversité Urbaine.

Les tableaux et graphiques ci-contre présentent le nombre d'espèces sur la commune selon les sites d'implantation.

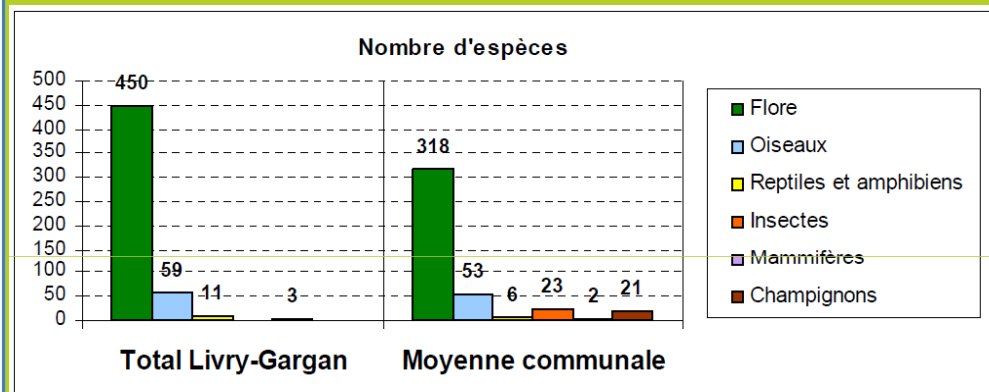
-**Les espèces floristiques** sont les plus répandues sur le territoire avec une moyenne de 318 espèces, ce qui représente un quart des espèces départementales. Il existe trois catégories d'enjeu qui permettent de quantifier l'importance et la rareté des espèces: enjeu prioritaire (59 espèces à caractère patrimonial pour la Seine-Saint-Denis et rares); enjeu élargi (14 espèces bien représentées dans le département mais rare dans la région); flore invasive (61 espèces se multipliant de façon incontrôlées et menaçant l'écosystème local); Nous notons aussi la présence de nombreux Habitats naturels et semi-naturels, inscrits à la directive « Habitat » dans les ZNIEFF et Natura 2000

- **Les oiseaux** au nombre de 59 sur tout le territoire. 14 espèces sont à enjeu prioritaire notamment pour le site Natura 2000 et regroupent les espèces de la Directive « oiseaux »; 10 espèces à enjeu élargi surreprésentées dans le département.

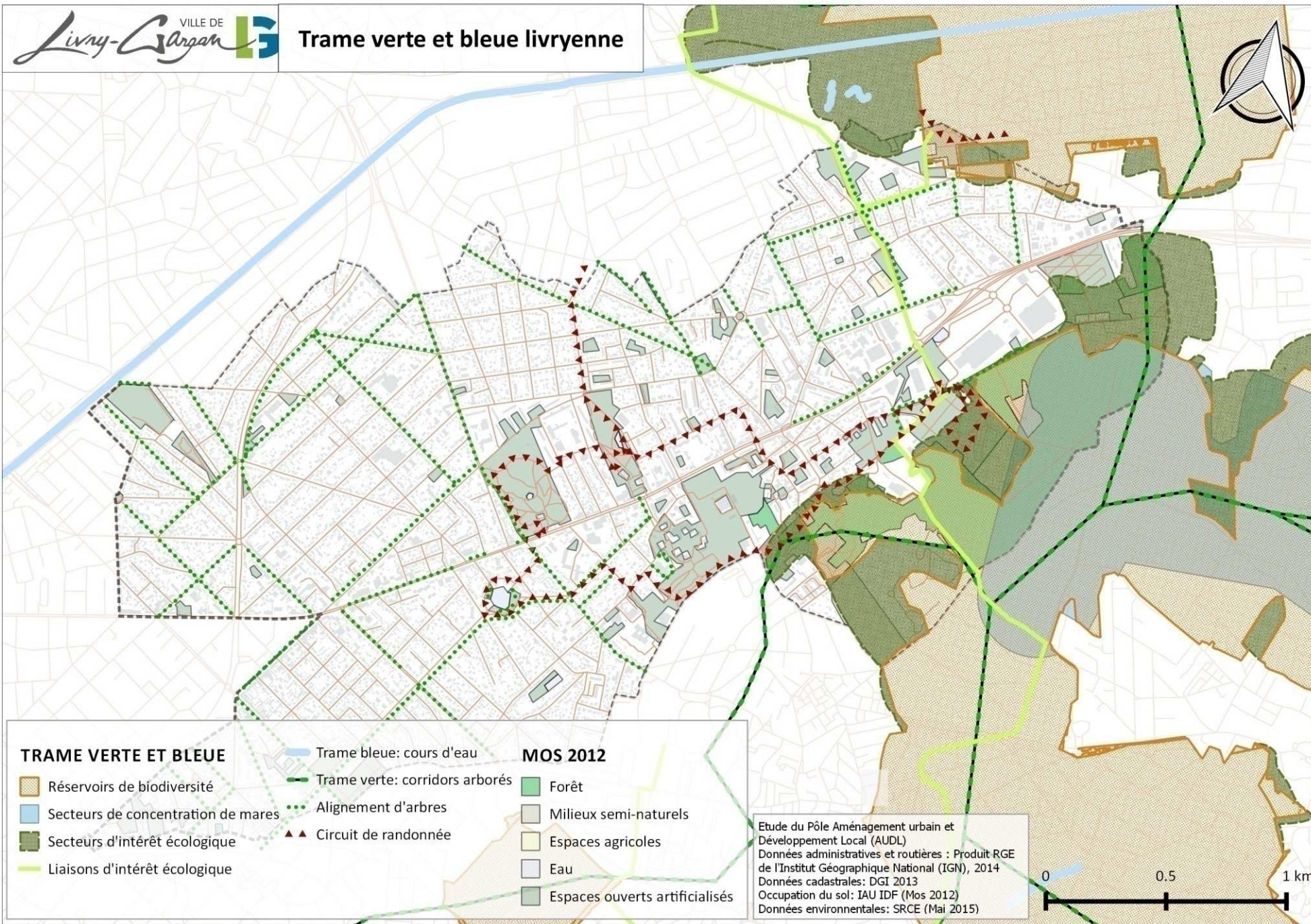
-**Les reptiles et amphibiens** sont bien présents (11 espèces sur les 18 départementales). Nous dénombrons 5 amphibiens et 1 reptile à enjeu prioritaire c'est-à-dire à caractère patrimonial et bénéficiant de statuts de protection en Ile-de-France; et 7 amphibiens et 3 reptiles à enjeu élargi qui sont sujets à de la préservation.

-**Les Insectes** qu'on trouve principalement sur les ZNIEFF et le site Natura 2000;

-**Les mammifères** représentés par des animaux de « parcs » tels que canards



Localisation par sites	Flore	Oiseaux	Reptiles et amphibiens	Insectes	Mammifères	Champignons	Total
Coteaux de l'Aulnoye	329		9				338
Lac Sévigné	10						10
Parc communal Lefèvre	71	42			1		114
Parc de la colline	27						27
Parc de la Mairie	35	36			1		72
Parc des friches	124	43	3				170
Parc forestier de la Poudrerie	41		1				42
Parc Georges Pompidou	126				1		127
Parc municipal Bellevue	48	36			1		85
Parc Vincent Auriol	32	33					65
Square Herpin	33						33
Autres sites	221		11				232
<b>Total Livry-Gargan</b>	<b>450</b>	<b>59</b>	<b>11</b>		<b>3</b>		<b>523</b>
<b>Moyenne communale</b>	<b>318</b>	<b>53</b>	<b>6</b>	<b>23</b>	<b>2</b>	<b>21</b>	<b>425</b>
<b>Total Département</b>	<b>1227</b>	<b>180</b>	<b>18</b>	<b>573</b>	<b>15</b>	<b>534</b>	<b>2547</b>







## ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

### La trame bleue :

A Livry-Gargan, la trame bleue est composée du canal de l'Ourcq, propriété de la ville de Paris. 185 mètres en bordure du canal bordant la limite communale au nord-ouest et concrétise la continuité écologique « cours d'eau ». Ce tronçon fait parti des 108 kilomètres de voie d'eau que compte le canal, initialement construit (1821) pour l'alimentation en eau des parisiens tout en permettant une navigation de fret. Le chemin de halage est aménagé en piste cyclable, autorisant un accès à Livry-Gargan à la hauteur du parc Pierre Bérégovoy et une alternative en mode doux à la route ex-nationale 3. Le département a donc travaillé sur ce projet de trame bleue en Seine-Saint-Denis en vue de préserver la biodiversité à proximité de ces lieux humides. Le canal de l'Ourcq et ses berges permettent le déplacement des animaux et de plantes, de façon moins perturbante (zone urbanisée, route, activités humaines). La trame bleue constitue comme la trame verte une continuité végétale pour assurer un maillage écologique. Le canal est l'armature majeure de ce réseau car celui-ci met en relation les éléments paysagers du département (forêts, parcs urbains, étangs...). Pour Livry-Gargan il permet la liaison entre le parc de la Poudrerie et le parc Bérégovoy.

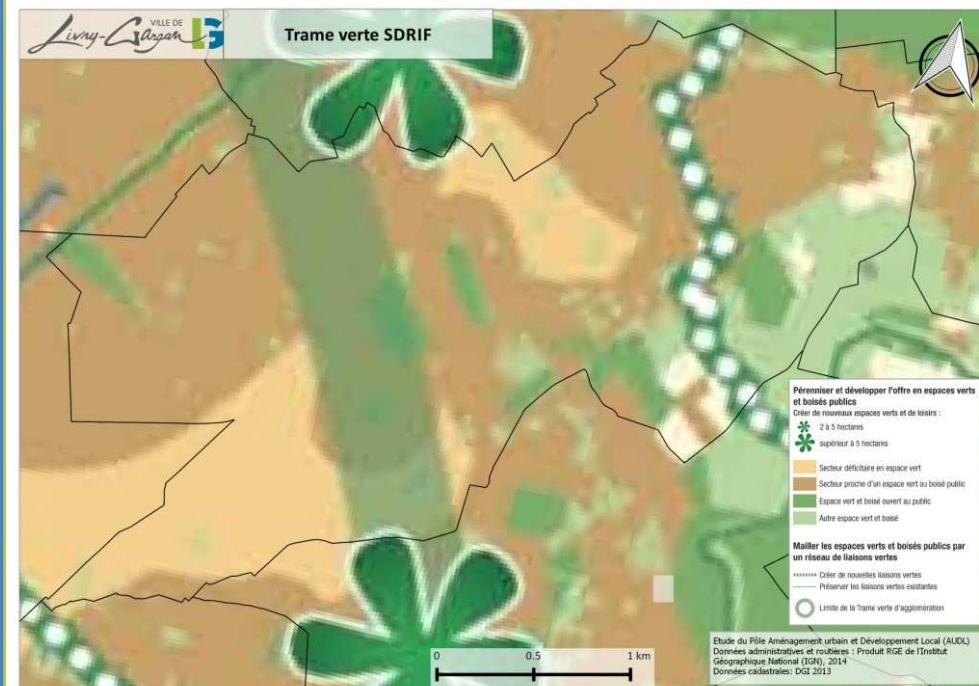


### Les objectifs du SDRIF et du SRCE

Le Schéma Regional de Cohérence Ecologique (SRCE) a été lancé en octobre 2010. Il a pour objectif de diminuer la fragmentation des habitats naturels et à protéger et relier les espaces importants pour la préservation de la biodiversité. Les objectifs du SRCE et du SDRIF se recoupent et vise en la préservation et la restauration des continuités écologiques, d'intégrer la trame verte et bleue régionale etc.

La carte du SDRIF ci-contre dévoile les objectifs en termes de qualité paysagère sur le territoire livryen. La commune est touchée sur une partie de son territoire (ouest) par la trame verte d'agglomération, mais est incluse entièrement dans les objectifs de maillage des espaces verts et boisés par un réseau de liaisons vertes ( Arc Paysager du Contrat de Développement Territorial Est Seine-Saint-Denis). Cette carte met de plus en évidence les secteurs déficitaires en espace vert, qui peut être recoupée avec l'étude sur le ratio de m<sup>2</sup> d'espaces verts par habitant (cf. Cadre urbain, architectural, paysager et environnemental).

La ville doit donc prendre en compte ses objectifs dans sa politique de préservation et mise en valeur de ses ensembles paysagers.





## ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

### La consommation d'espace (cf. Cadre urbain, architectural et paysager)

L'analyse de la consommation de l'espace s'inscrit dans le cadre de la loi Grenelle 2 qui impose cette rubrique afin de lutter contre la régression des surfaces agricoles et naturelles. A Livry-Gargan la consommation de ces espaces reste modérée, au regard des possibilités foncières d'une part et d'autre part des actions menées pour protéger certaines zones.

Le territoire de Livry-Gargan s'étend sur 738 ha. 22% sont constitués d'espaces naturels, boisés ou de jardins, dont la moitié est gérée par la commune. La répartition du territoire selon le règlement du PLU actuel attribue 82% des zones en urbain et 18% des zones en naturel. Une observation sur 15 ans montre une tendance quasi constante de cette répartition.

- Nous constatons que 89,7 ha de la commune est soumise à un secteur d'intérêt écologique dont 9.6 ha de la zone d'activités, actuellement en zone UI du PLU.

- 64,5 ha de réservoirs de biodiversité localisés sur le site Natura 2000 et les ZNIEFF

Ces surfaces se chevauchent les unes aux autres créant une réelle cohérence et liaison écologique.

**Une trame verte et bleue, des schémas de valorisation de la biodiversité labellisés sur le territoire communal.**

**Une discontinuité des cohérences écologiques par une faible prise en compte des intérêts du fonctionnement des écosystèmes.**

**Garantir la maîtrise de la consommation de l'espace afin de transmettre aux générations futures une ville équilibrée.**





## ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

### GESTION DES RESSOURCES EN EAU ET DES DECHETS

#### ■ Ressources en eau : les eaux naturelles

Les ressources en eaux naturelles proviennent des précipitations, de nappes phréatiques, de lacs ou mares ainsi que du canal de l'Ourcq.

Les eaux de pluies s'infiltrent dans le sol ou sont collectées par le réseau d'assainissement sur les zones imperméabilisées.

La nappe phréatique est à très faible profondeur dans certains quartiers et peut remonter dans les sous sol d'habitation. Un certain nombre de puits sont existants sur les terrains d'habitation. Deux puits artésiens alimentant les bassins d'agrément du Parc de la Mairie et du Parc Lefèvre.

Les lacs de Sévigné et de Verchain sont alimentés par un ancien ru canalisé dit du « Rouailler » et par les pluies.

Au nord-ouest, le canal de l'Ourcq, alimenté par les eaux de la Marne depuis une usine élévatoire située à Trilbardou.

L'ensemble de ces eaux est impropre à la consommation humaine.

Les eaux sont de bonne qualité pour les milieux aquatiques mais d'une qualité médiocre pour la pratique des activités nautiques.

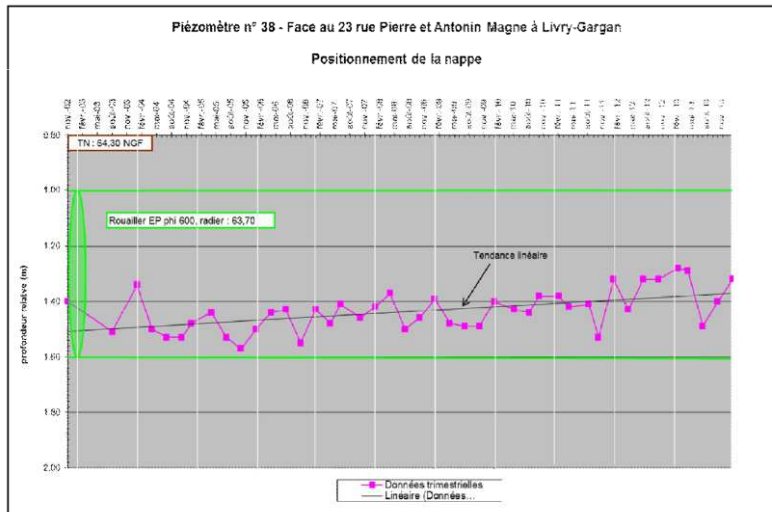


Figure 11 : Relevés de nappe du piézomètre départemental Piézo38 depuis 2002

Un fort potentiel de récupération d'eau de pluie et une ressource vivante en eau.

Développer les activités, y compris économiques s'appuyant et valorisant les eaux superficielles et les sources.



## ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

### ▪ L'alimentation en eau potable :

Livry-Gargan est alimentée en eau par le réseau du Syndicat des Eaux d'Ile de France (SEDIF). L'eau distribuée provient de la Marne qui est traitée dans l'usine de Neuilly-sur-Marne/Noisy-le-Grand. Cette dernière produit un volume d'environ 94 millions de m<sup>3</sup> soit en moyenne 257 000 m<sup>3</sup> par jour distribués à 1,6 million d'habitants. La capacité de production en double filtration est de 600 000 m<sup>3</sup> / jour.

La situation géographique et la configuration topographique de Livry-Gargan engendrent des dénivellations qui rendent la commune tributaire de deux réseaux totalisant 104 km de long :

### ▪ Réseau de première élévation, alimentant les propriétés situées au dessous de 70 m d'altitude environ par deux canalisations de gros diamètre.

- Un feeder de 600 mm provenant de l'usine de Gagny, qui traverse la commune du Sud vers le Nord pour se diriger vers Sevran et Aulnay-Sous-Bois en suivant l'avenue Winston Churchill, l'allée Jean Zay, la rue Jules-Vallès, l'avenue du Maréchal Leclerc (RN 3), le Boulevard de l'Europe, la rue Marc Sangnier, et l'avenue Jean-Jacques Rousseau.

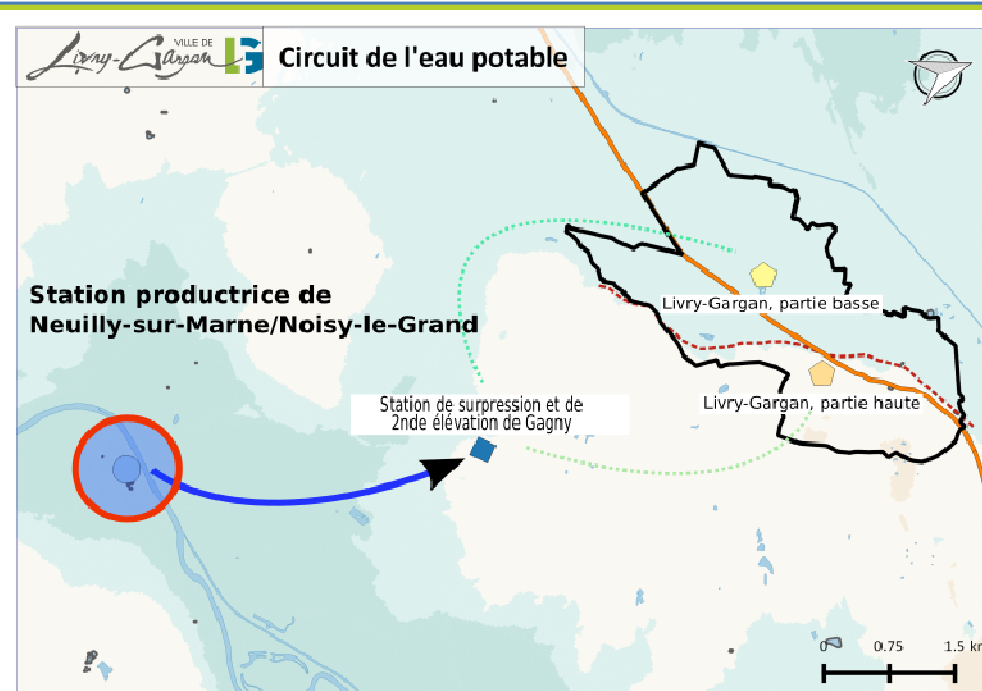
Cette canalisation de 600 mm en alimente une autre de 400 mm qui emprunte le boulevard Robert Schuman et dessert l'Est de la commune en se dirigeant vers Vaujours et Villeparisis.

- Une conduite de 400 mm venant du Raincy qui pénètre à Livry-Gargan au Sud-ouest par le boulevard Marx Dormoy et rejoint, par l'avenue Camille Desmoulins, l'avenue Aristide Briand (RN 3) où il se transforme en une conduite de 300 mm.

A partir de ces ouvrages principaux, différentes canalisations dont les diamètres s'échelonnent de 300 mm à 60 mm, répartissent l'eau sur le territoire de la commune.

La pression dans ce réseau est stabilisée par des réservoirs implantés sur la commune de Gagny, d'une capacité totale de 32 400 m<sup>3</sup>, et sur la commune de Montreuil-sous-Bois, d'une capacité totale de 185 500 m<sup>3</sup>.

\* Sources SEDIF 2014





## ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

### ▪Réseau de deuxième élévation, alimentant les propriétés situées au dessus de 70 m d'altitude :

Les réservoirs de Gagny servent également de bêche d'aspiration à une usine de surpression, implantée sur le site même des réservoirs, qui refoule dans un réseau de 2<sup>ème</sup> élévation.

Ce réseau alimente la partie haute de la commune de Livry-Gargan par l'intermédiaire d'une conduite de 300 mm en provenance de Clichy-sous-Bois, qui pénètre sur la commune par la rue du Docteur-Herpin et se dirige vers la commune de Vaujours par la rue du Château, la rue Denis Papin, la rue du 11 novembre 1918 et l'allée de l'Est.

Depuis cet axe principal, des conduites de diamètres compris entre 100 et 200 mm, répartissent l'eau sur la partie haute de la commune de Livry-Gargan.

La pression dans ce réseau est stabilisée par des réservoirs implantés sur la commune de Montfermeil, d'une capacité totale de 4 250 m<sup>3</sup>

### ▪Renforcements et extension du réseau:

Sur l'ensemble de la commune, les canalisations sont dimensionnées pour alimenter les besoins connus. Les renforcements et extensions se feront en fonction des opérations à réaliser, suivant les cheminements possibles adaptés à chaque nature d'opération.

Dans le cadre des dispositions prévues par la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain telles que modifiées par la loi n°2003-590 du 2 juillet 2003 urbanisme et habitat, des participations aux frais d'extension et de renforcement du réseau public de distribution d'eau potable pourront être réclamées dans les conditions prévues par les articles L. 332-11-1 et L.332-11-2 modifiés du Code de l'Urbanisme.

### ▪Réseaux primaires – ouvrages généraux :

Les programmes de construction dans cette région laissent prévoir un développement du service et des études ont été faites pour subvenir à des besoins nouveaux au fur et à mesure qu'ils se présenteront. La commune de Livry-Gargan bénéficiera des renforcements généraux dans les réseaux de ce secteur de la Banlieue de Paris.

### ▪Réseaux secondaires et tertiaires:

Ceux-ci seront à installer en fonction de la réalisation des opérations prévues en tenant compte des cheminements possibles qu'il est difficile de définir actuellement. Il semble que des aménagements locaux des réseaux existants seront suffisants pour assurer les besoins domestiques, industriels ou commerciaux, ainsi que la défense contre l'incendie.

### Qualité et volume consommée d'eau potable

Analyse effectuée le **03/07/2015**

Paramètres généraux :			Normes :	
pH	7,45	unité pH	6,5 à 9	unité pH
Conductivité	617	microS/cm	200 à 1100	microS/cm
Dureté	26,9	degrés français	-	degrés français
Dureté	2,69	millimole/l	-	millimole/l
Titre Alc. complet	20,3	degrés français	-	degrés français
Oxygène dissous	-	mg/l	-	mg/l
Bactériologie :			Normes :	
Escherichia coli	0	/100 ml	0	/100 ml
Entérocoques	0	/100 ml	0	/100 ml
Teneur en sels :			Normes :	
Calcium	90,5	mg/l	-	mg/l
Magnésium	10,33	mg/l	-	mg/l
Sodium	14,2	mg/l	200	mg/l
Potassium	3,2	mg/l	-	mg/l
Hydrogencarbonates	248	mg/l	-	mg/l
Sulfates	59	mg/l	250	mg/l
Chlorures	30,5	mg/l	250	mg/l
Nitrates	17,4	mg/l	50	mg/l
Fluorures	0,23	mg/l	1,5	mg/l
Fer	<10	microg/l	200	microg/l
Aluminium	53	microg/l	200	microg/l
Manganèse	<10	microg/l	50	microg/l
Pesticides :			Normes :	
Atrazine	<0,020	microg/l	0,1	microg/l
Desethylatrazine	<0,020	microg/l	0,1	microg/l



## ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

### • La consommation en eau observée à Livry-Gargan :

À Livry-Gargan, 42 970 usagers bénéficient de l'accès au service de distribution de l'eau potable (SEDIF) pour un volume total, y compris consommation non domestique, de 2 006 953m<sup>3</sup> (2014), soit 47 m<sup>3</sup>/hab./an. Ce volume correspond à 128 litres par jour et par personne livrés aux points d'abonnement.

Les volumes consommés en 2014 doivent être pris avec précaution, compte tenu du changement de logiciel de facturation et de la mise en place du télérelevé, ayant pu engendrer des rattrapages de consommation sur une année. Par ailleurs, les volumes 2013 ont fait l'objet de rectifications, suite à la surévaluation des volumes comptabilisés au tarif grande consommation. La consommation moyenne sur 3 ans donne une valeur plus représentative.

Par le tableau ci-contre nous constatons qu'en Seine-Saint-Denis, la consommation totale, y compris non domestique, est de 54 m<sup>3</sup>/hab./an soit 147 litres par jour et par personne.

Dpt	Commune	Nombre d'abonnements au 31/12/14	Nombre de compteurs au 31/12/14	Nombre de branchements au 31/12/14	Linéaire de canalisations au 31/12/14 (en m)	Volumes consommés en 2012 (en m <sup>3</sup> )	Volumes consommés en 2013 (en m <sup>3</sup> )	Volumes consommés en 2014 (en m <sup>3</sup> )	Evolution des volumes consommés entre 2012 et 2014
93	Livry-Gargan	8 933	8 955	8 501	104 196	1 967 396	1 836 625	2 006 953	+2,01%
Total	Seine-Saint-Denis 93	181 226	182 963	174 488	2 448 224	75 780 164	76 098 567	76 600 297	+1,08%

En France, la consommation est de globalement de 150 litres d'eau par jour soit 55 000 litres par an.

Les livryens sont donc bien en-dessous du taux national et la consommation va en diminuant avec les années.

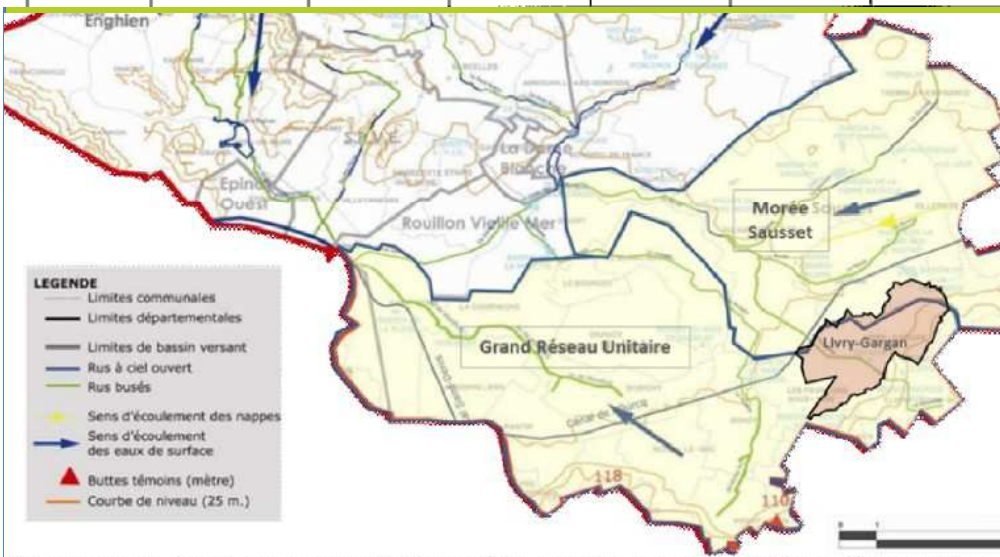
### ▪ Le réseau d'assainissement

#### Généralités

La commune de Livry-Gargan est définie en zone **d'assainissement collectif**. Celui-ci est assuré essentiellement sur un mode de **collecte unitaire** (99 % de la collecte).

Le réseau communal, relativement complet, draine les eaux vers les collecteurs de l'ex-RN 3 et vers le collecteur Livry-Gargan/Blanc-Mesnil, la branche Est de l'ouvrage IX.

Au Nord, à la limite de Sevran et Aulnay-sous-Bois, une zone importante est assainie, de façon très incomplète, **en système séparatif** et est incluse dans le bassin versant de la Morée. Une petite partie de cette zone, en bordure du RD 44 E est assainie par fossé vers le canal de l'Ourcq.



Bassins versants du SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer (Source : SIARE95.fr)



## ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

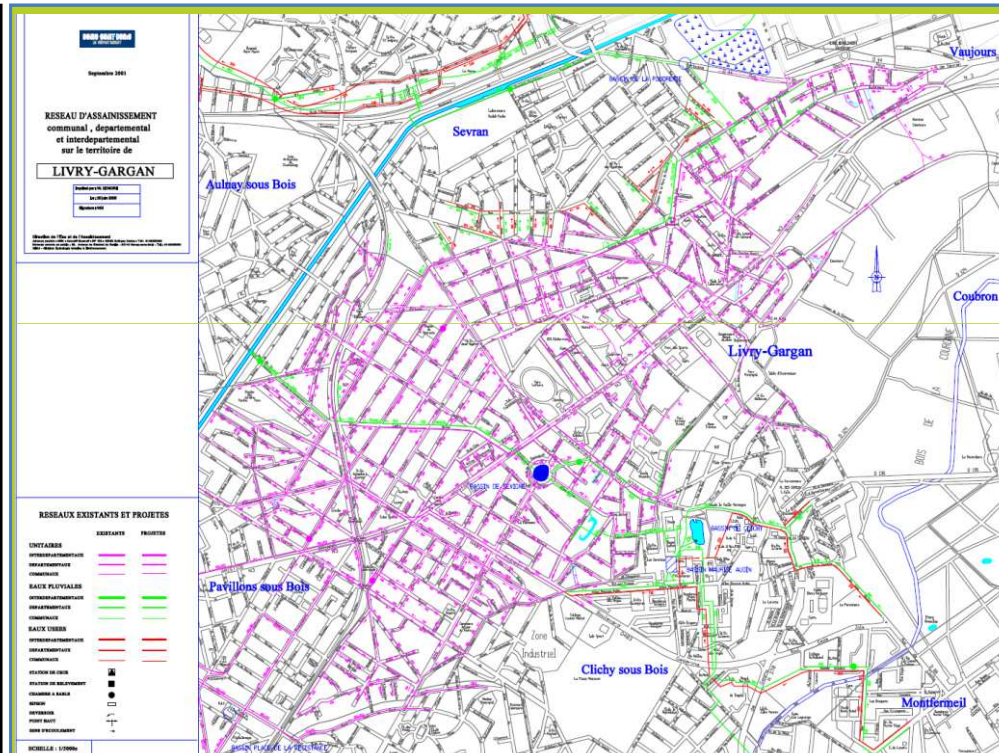
### GESTION DES RESSOURCES EN EAU ET DES DECHETS

#### Fonctionnement

- ❖ Le réseau de Livry-Gargan recueille la quasi-totalité des eaux en provenance de Clichy-sous-Bois. L'urbanisation intensive de cette commune, notamment la naissance de son grand ensemble a nécessité d'interposer entre les deux réseaux un bassin de retenue, en limite communale.
- ❖ Les eaux collectées sont dirigées vers le réseau départemental puis vers le réseau du Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP) dont est adhérente la commune de Livry-Gargan. Les eaux chargées sont alors traitées dans les usines de dépollutions avant rejet dans la seine.
- ❖ La commune de Livry-Gargan est traversée d'Est en Ouest par le collecteur dit « **du Rouailler** » ancien ru canalisé, transitant des eaux pluviales à travers un certain nombre d'étangs tels que le Lac de Sévigné, le Lac Verchain, jusqu'au canal de l'Ourcq. Le Lac Sévigné a été transformé en bassin de retenue, permettant d'écrêter les pics d'écoulement et de régulariser les débits à l'aval du cours du Rouailler. Il permet également d'assainir l'École supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE), établie en limite communale avec Clichy-sous-Bois. Le Rouailler sert également d'exutoire à l'étang de Clichy-sous-Bois, fonctionnant lui aussi en bassin de rétention. Un déversoir d'orage a été aménagé à l'aval, entre le Rouailler et le réseau unitaire de l'avenue du Colonel Fabien, permettant de réduire la pollution des rejets dans le canal de l'Ourcq. Les conditions d'évacuation des eaux usées vers l'aval ont été améliorées par le doublement de l'ouvrage IX et le Livry-Gargan/Blanc-Mesnil grâce à un collecteur dit du « Bondy/Blanc-Mesnil ».

Les problèmes d'assainissement qui se posent au fur et à mesure de l'urbanisation, sont résolus de façon ponctuelle avec la mise en place de bassins de retenue et bassins d'orages.

- ❖ Sur la base des données extraites des SIG communal et départemental, le réseau d'assainissement comptabilise environ 115 km de canalisations, dont 15,7 km sont privés (résidences récentes et privées).



#### Schéma directeur d'assainissement en cours d'élaboration

Un schéma directeur d'assainissement est actuellement en cours d'élaboration sur la commune. Le bureau d'études a présenté en mars 2015 la phase 3 portant sur les « investigations complémentaires et la comparaison des solutions ».

**Un réseau d'assainissement permettant d'assainir l'ensemble des surfaces constructibles et le transport des eaux usées vers les usines de traitement.**

**Un réseau d'assainissement unitaire, vulnérable lors d'épisodes orageux, et des rejets ou des branchements non conformes en nombre important.**



## ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

### ➤ GESTION DES RESSOURCES EN EAU ET DES DECHETS

#### ▪ La gestion des déchets

La commune de Livry-Gargan assure en régie directe la collecte des ordures ménagères, du tri sélectif, des encombrants, des déchets verts, des déchets non ménagers si ceux-ci sont assimilables à ceux des ménages, et leur transport vers les unités de traitements appropriées.

#### Dispositifs mis en place

##### ❖ Conteneurs

▪ Des conteneurs à couvercle bleu sont mis à disposition des livryens pour leurs ordures ménagères. Ces conteneurs sont collectés 2 fois par semaine en porte-à-porte. Une fois collectés, ces déchets sont majoritairement acheminés vers le centre d'enfouissement technique du syndicat intercommunal de traitement des déchets (Syctom) à Claye-Souilly (77).

▪ Depuis le 16 octobre 2000, des conteneurs à couvercle jaune sont à disposition des livryens pour les emballages recyclables hors verre. Ces conteneurs sont collectés 1 fois par semaine en porte-à-porte. Une fois collectés, tous ces emballages sont acheminés vers le centre de tri du Syctom, à Sevran (93). Ils seront séparés par matières puis orientés vers différents sites pour y être recyclés. Au 31 décembre 2013, 1678 composteurs ont été distribués aux Livryens.

##### ❖ Tri du verre

▪ Des points d'apports volontaires sont répartis sur la ville pour collecter les emballages en verre recyclables (colonnes).

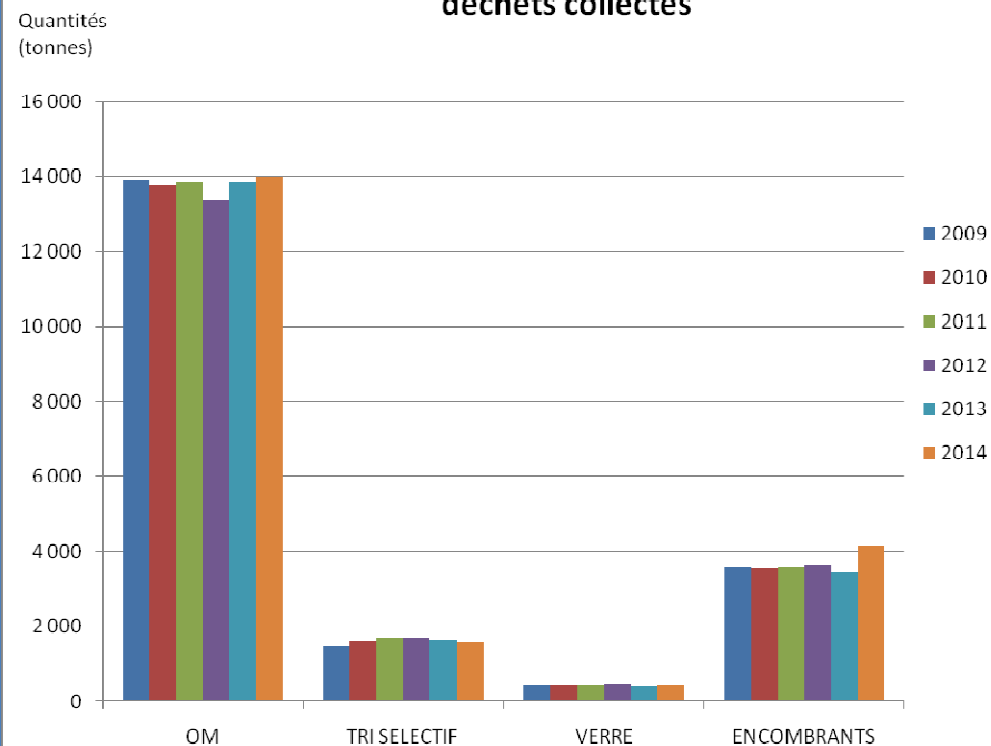
##### ❖ Déchets verts

▪ La ville fournit aux particuliers livryens des composteurs individuels pour les déchets verts pour un montant de 5€. Concernant les habitats collectifs, la ville propose la mise à disposition et un accompagnement pour mettre en place le compostage en pied d'immeuble. La collecte s'effectue à la déchèterie municipale.

##### ❖ Les encombrants

▪ Un système de collecte en porte-à-porte sur rendez-vous est mis en place pour se débarrasser des objets volumineux, et en déchèterie.

### Evolution de la quantité des principaux déchets collectés







## ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

### GESTION DES RESSOURCES EN EAU ET DES DECHETS

#### La gestion des déchets

##### ❖ La déchetterie

Gérée par la ville de Livry-Gargan, la déchetterie permet aux Livryens de déposer toute l'année les déchets qui ne peuvent être collectés en porte-à-porte.

#### Programme de Prévention des Déchets

La ville est inscrite dans un Programme de Prévention des Déchets depuis le 1er janvier 2012 avec l'ADEME. Ce programme, décliné en plusieurs actions, est destiné à diminuer les quantités de déchets prises en charge par la collectivité et à contribuer à réduire leur nocivité.

#### Production des déchets

Chaque livryen produit en moyenne 520kg de déchets par an et par habitant dont environ 330 kg d'ordures ménagères, 80 kg d'encombrants et 50 kg de collecte sélective (verre et emballages recyclables réunis).

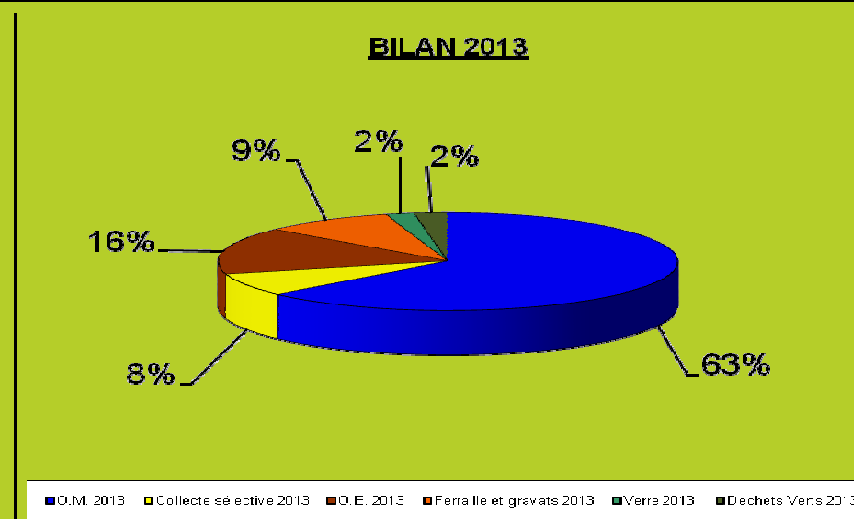
Pour rentrer dans le détail, nous nous sommes basés sur la collecte de 2011, ne disposant pas de données nationales plus récentes. Nous constatons que la commune de Livry est au-dessus des moyennes nationales en termes de production de déchets puisque la ville atteint 534 kg/an/habitant pour un total de 22455 Tonnes de déchets, soit environ 1/1000<sup>e</sup> de la production nationale.

Pour l'année 2013, l'ensemble des résultats a baissé avec un total de 21294 T de déchets et 521 kg/an/habitant.

#### Perspectives et actions mises en place en 2013

- Mise en place de la collecte gratuite de la reprise des cartouches d'encre usagées.
- Signature d'une convention entre l'éco-organisme de la filière des déchets diffus spécifiques ménagers et la collectivité territoriale.
- Adhésion de la ville au dispositif contractuel conclu entre le Syctom et Eco-mobilier pour la collecte et le traitement des déchets d'éléments d'ameublement.
- Intégration au réseau des points d'apport volontaire concernant les déchets d'activités de soins à risques infectieux.

	Livry-Gargan 2011		France 2011	
	Tonnage	Kg/an/hab	Tonnage (Mt)	Kg/an/hab
OM	13 874	330	19	288
Tri	1708	41	3,104	47,6
Encombrants	3614	86	0,751	11,5
Ferraille/Gravats	2184	52	nc	nc
Verre	460	11	1,886	28,9
Déchets verts	615	15	1,256	19,3
Déchets dangereux	nc	nc	7,73 kt	0,12
<b>TOTAL</b>	<b>22455</b>	<b>534</b>	<b>25,79</b>	<b>395,4</b>



**Une prise en compte sur le territoire de la valorisation des déchets comme ressource et de la réduction des déchets à la source.**

**Une évolution peu significative sur les résultats des actions au regard des moyens mis en place.**

Le PLU comme vecteur à l'échelle des quartiers et de l'habitat pour la concrétisation de la politique d'amélioration de gestion des déchets.

Source SYCTOM



## ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

### ➤ RISQUES MAJEURS, NUISANCES ET POLLUTIONS.

#### ■ Prévention des risques

La commune de Livry-Gargan compte quatre risques majeurs regroupés en deux catégories. L'ensemble de ces risques est recensé dans un Document d'Information Communal sur les risques majeurs :

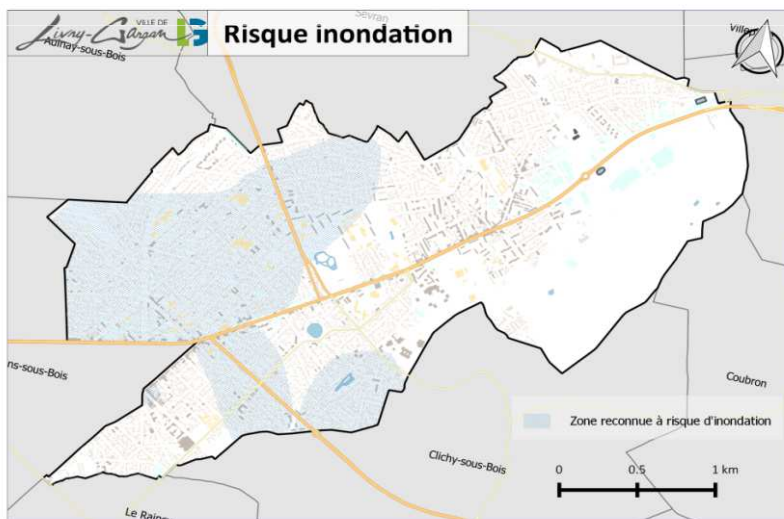
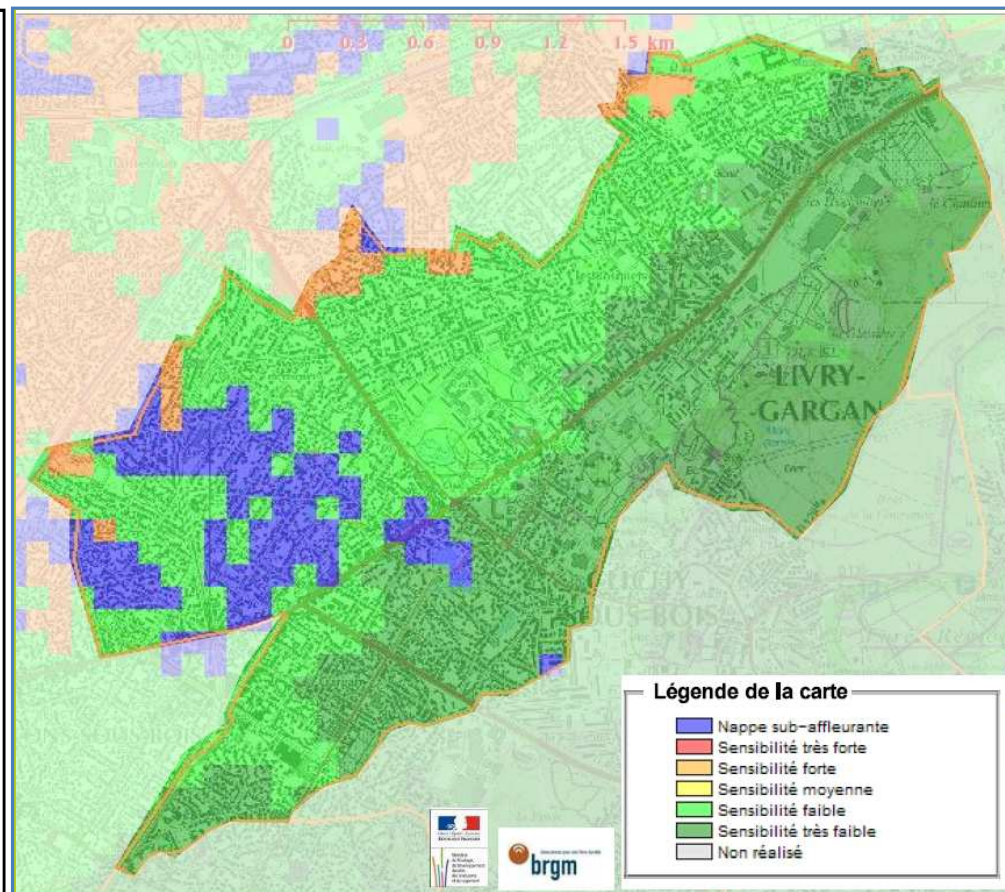
**Risques naturels** : inondations – tempête mouvements de terrain .

**Risques technologiques** : transports des matières dangereuses

#### • Risques naturels – Inondations

❖ Il s'agit pour la commune de Livry-Gargan d'un risque par inondation pluviale urbaine : en cas de fortes pluies (orages violents), la commune peut être concernée par des inondations pluviales. En effet les réseaux d'assainissement « refoulent » le trop plein des eaux de ruissellement dans des caves, parkings et ouvrages en sous-sols, et endommagent les biens tels que, les véhicules stationnés, chaudières, réserves quelconque : anciennes zones marécageuses, anciens rus et étangs (de l'Allée Curel à l'Allée de Nemours, entre le Chemin des Postes jusqu'au Lac de Sévigné, par exemple).

❖ En comparant les cartes ci-contre nous observons une similitude entre les zones à risque inondable et les remontées de nappes. En effet, le secteur ouest (Danton-Vauban) semble vulnérable aux inondations. Des cas concrets ont d'ailleurs été recensés dans ces secteurs particuliers.





## ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

### ➤ RISQUES MAJEURS, NUISANCES ET POLLUTIONS.

#### • Risques naturels – Inondations

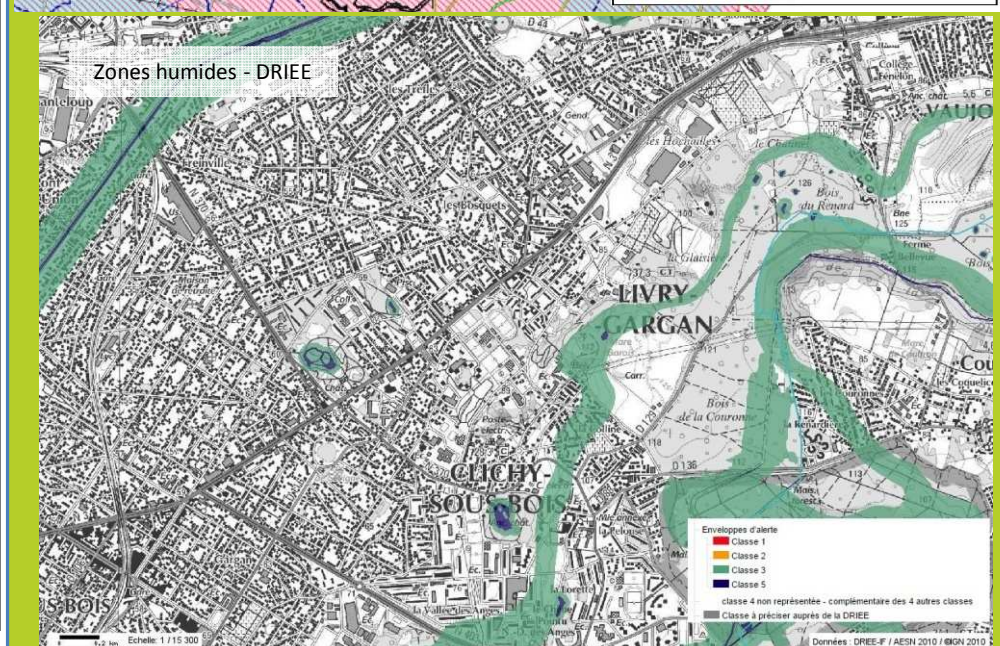
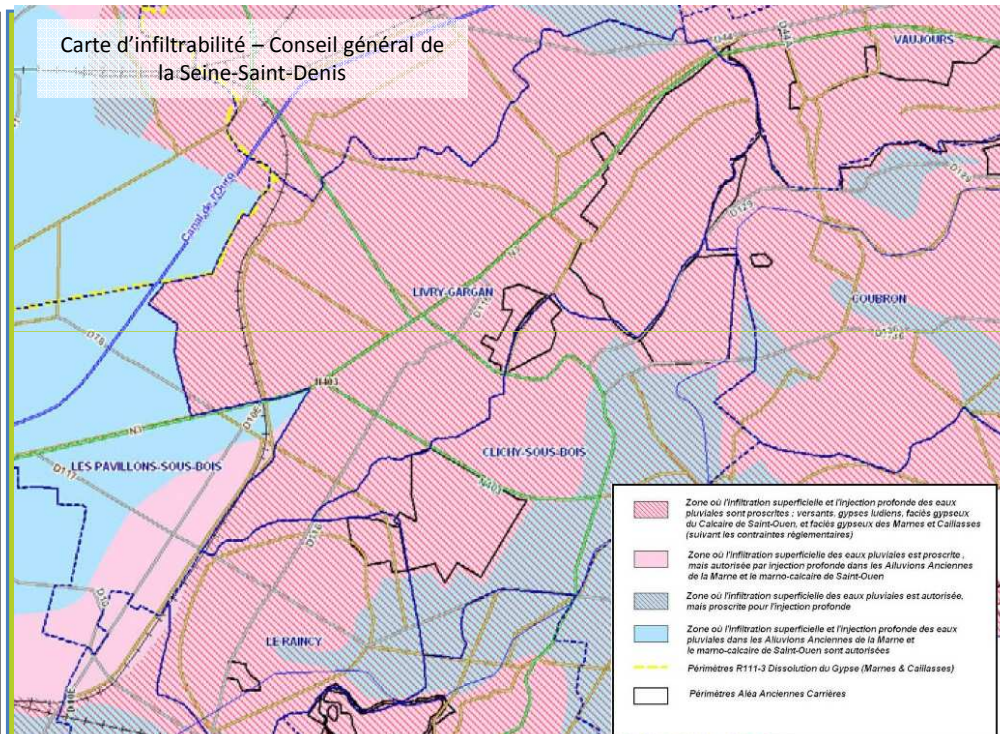
Par ailleurs, Livry-Gargan est très touchés par les inondations, et de nombreux arrêtés de catastrophe naturelle ont été posés.

❖ La carte **d'infiltrabilité** ci-contre a permis de définir les zones pour lesquelles un ajout d'eau ponctuel peut engendrer des désordres à caractère géotechnique tels que les horizons gypseux, les sols argileux instables (carrières) etc. Livry-Gargan est donc considéré sur tout son territoire comme une zone où l'infiltration superficielle et l'injection profonde des eaux pluviales sont proscrites de part la présence de versants, de gypses ludiens, et de carrières. Cette carte peut être recroisée avec l'étude géologique de la commune.

❖ **Les zones humides** se situent principalement au versant des coteaux, et au niveau des points d'eau du parc de la Mairie et du Parc Lefebvre (artificiels). Ils sont classés en classe 3 – probabilité de la présence d'une zone humide- et 5 -représentant des zones en eau mais non humides. Le caractère humide du pourtour du plan d'eau du parc Lefèvre et de la bordure ouest du plan d'eau du parc de la Mairie a été confirmé par des prospections pédologiques, qui ont montré des figures d'oxydoréduction à moins de 50 cm de la surface. Par ailleurs, le SRCE relève le caractère fonctionnel des zones humides situées dans le massif de l'Aulnoye. Par contre, le caractère humide des abords du canal de l'Ourcq n'a pas été confirmé.

#### Arrêtés de catastrophe naturelle pour inondations

Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
26/06/1990	27/06/1990	07/12/1990	19/12/1990
11/04/1983	23/04/1983	16/05/1983	18/05/1983
24/06/1983	26/06/1983	03/08/1983	05/08/1983
26/07/1983	28/07/1983	05/10/1983	08/10/1983
31/08/1983	31/08/1983	15/11/1983	18/11/1983
23/08/1995	23/08/1995	24/10/1995	31/10/1995
25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
27/06/2001	27/06/2001	03/12/2001	19/12/2001





## ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

### ➤ RISQUES MAJEURS, NUISANCES ET POLLUTIONS.

#### ■ Prévention des risques

##### • Risques naturels – Tempête

Les tempêtes sont des phénomènes atmosphériques qui se caractérisent par des vents violents, produits par une dépression barométrique fortement marquée. Les vents, très violents, produisent de nombreux dégâts. En Seine-Saint-Denis, la tempête du 26 décembre 1999 a abattu 10 000 arbres sur l'ensemble des parcs départementaux et près de 800 pour Livry Gargan. Ce coup de vent historique a montré l'existence réel du risque sur la commune. Les vents ont soufflé à près de 170km/h engendrant des dégâts jamais vu à Livry Gargan : Des dizaines de foyers privés d'électricité et de chauffage, des voitures endommagées par des chutes d'arbres, des arbres déracinés, des centaines de toitures endommagées, des routes coupées et des espaces publics fermés (parcs, écoles, gymnase...).

La commune de Livry-Gargan est particulièrement vulnérable par la présence de nombreux arbres dans ses parcs ou sur les parcelles privées mais aussi par le fait que la zone d'habitat est continue (zone urbaine) Les interventions d'urgence et la réparation des dégâts sont considérables.



##### • Risques naturels – mouvements de terrain

#### Mise en place d'un PPR

En juillet 2001, le préfet a prescrit un plan de prévention des risques naturels dus au retrait-gonflement des sols argileux sur une quarantaine de communes du département, dont Livry-Gargan fait partie.

En 2004, suite à différentes études menées, la poursuite de l'élaboration de ce plan a été décidée avec une prévention des risques liés à la présence d'anciennes carrières et au phénomène de dissolution du gypse.

Les études sont toujours en cours, et l'avancement nous est transmis régulièrement.





## ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

### ➤ RISQUES MAJEURS, NUISANCES ET POLLUTIONS.

#### Les mouvements de terrain – typologie et conséquences

Deux tiers des communes de Seine-Saint-Denis ont fait l'objet dans le passé, d'exploitations souterraines afin d'extraire les matériaux nécessaires à la construction ; le calcaire, matériau très apprécié et le gypse, pour la fabrication du plâtre. Ces carrières ont, après exploitation, été remblayées ou non. Elles sont aujourd'hui à l'origine de deux sortes de mouvements de terrain.

1. Les mouvements lents et continus Dans les anciennes carrières de calcaire, les matériaux qui ont remplacé le calcaire exploité (matériaux de remblai) sont susceptibles de se tasser sous leur propre poids ou sous celui des terrains qui les recouvrent. Ce phénomène se traduit, le plus souvent, par un affaissement progressif de la surface de faible amplitude. La circulation d'eau dans le remblai aura tendance à aggraver le problème.

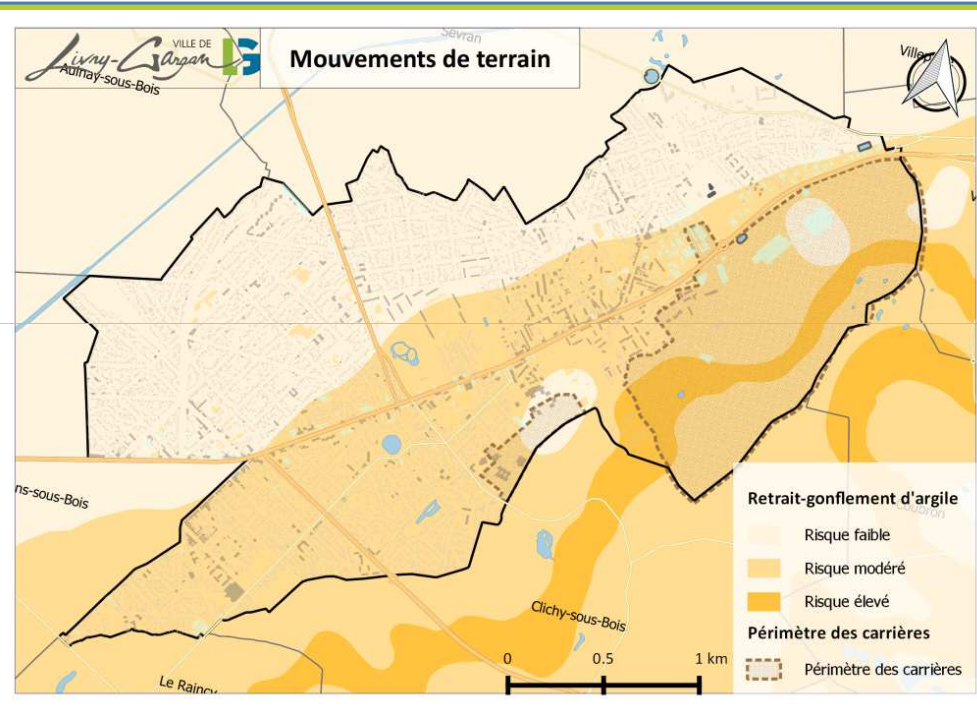
2. Les mouvements rapides et discontinus Il s'agit d'effondrements verticaux brusques et inopinés dans les carrières non remblayées. Ils peuvent être dus à la formation souterraine d'un cône d'éboulis et d'une voûte, suite à un effondrement progressif du toit de la carrière. Cette voûte affleurerait brutalement à la surface sous la forme d'un cratère cylindrique de plusieurs mètres de diamètres : le fontis.

Ils peuvent aussi avoir pour origine l'effritement progressif des piliers qui soutenaient la carrière, piliers qui dans ce cas, peuvent se rompre brutalement en créant de larges excavations en surface.

Les risques de glissements de terrains L'urbanisation des versants peut provoquer une déstabilisation et le glissement d'une partie des terrains et des constructions sus-jacentes, par suite d'une rupture de l'équilibre général du versant. Des instabilités de pente peuvent, également, apparaître lorsque les eaux de ruissellement s'infiltrent dans des terrains constitués de couches argileuses.

Il faut signaler également les dommages que peuvent causer aux constructions, la rétractation des sols argileux, en période de sécheresse. Entre juin 1989 et mai 1997, LIVRY-GARGAN a fait l'objet de trois reconnaissances de l'état de catastrophe naturelle par arrêté interministériel, suite à des fissures apparues sur des constructions à cause des mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse ; ces mouvements peuvent être différentiels, lorsqu'ils sont provoqués lors de réhydratation des sols.

Les mouvements de terrain ayant fait l'objet d'arrêtés interministériels portant constatation de l'état de catastrophe naturelle sont rappelés dans le tableau ci-contre.



#### Arrêtés de catastrophe naturelle pour mouvement de terrain

Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
01/06/1989	30/09/1990	10/06/1991	19/07/1991
01/10/1990	31/05/1993	06/12/1993	28/12/1993
01/06/1993	31/05/1997	02/02/1998	18/02/1998
01/06/1997	31/12/1997	27/12/2000	29/12/2000



## ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

### ➤ RISQUES MAJEURS, NUISANCES ET POLLUTIONS.

#### •Risques technologiques – transport de matières dangereuses

Aucun établissement industriel, avec présence de certaines substances dangereuses (directive SEVESO II) n'est installé sur la commune. De ce fait, il n'y a pas d'établissement soumis à un plan.

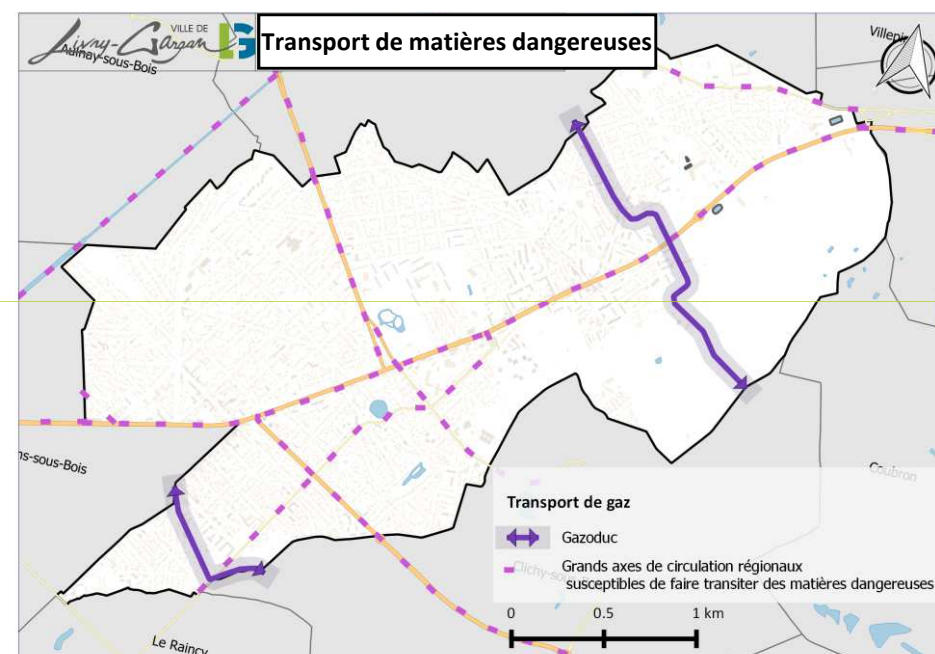
Le territoire de la commune est cependant exposé à un risque technologique, consécutif à un incident ou un accident se produisant lors du **transport**, par voie routière, ferroviaire, fluviale ou par canalisation de **matières dangereuses (TMD)**.

Les accidents de T.M.D. peuvent se produire pratiquement n'importe où dans la commune. Toutefois, il semble opportun de limiter ce risque majeur aux axes supportant les plus grands flux de transport de matières dangereuses.

Le risque de T.M.D. par **voie routière** : le réseau routier construit suivant les normes et réglementations techniques en vigueur n'est pas dangereux par lui-même. Cependant, certaines sections de ce réseau, par leurs caractéristiques, peuvent dans le cas de perte de contrôle d'un véhicule, conduire à des sinistres. Les axes les plus fréquemment utilisés sont : l'ex-RN3, l'ex-RN403, la RD44, l'ex-N370, la RD78, la RD116.

Le risque de T.M.D. par **canalisation** : sur la commune, le gaz naturel est acheminé par le **réseau de transport** en quantités importantes dans des canalisations enterrées en acier. Deux canalisations de transport de ce type traversent la commune (à l'Ouest sur 1,7 km et à l'Est sur 700 M). Sa pression maximale de service est comprise entre 20 et 80 bars. Le **réseau de distribution** achemine sur de courtes distances le gaz vers les consommateurs (sous une pression de quelques millibars à quelques bars). Seul le réseau de transport constitue un risque majeur.

Le risque de T.M.D. par **voie fluviale** : ce risque lié au transit fluvial de produits limité à un flux mensuel faible (moins de dix bateaux ou convois), présente un faible danger pour la population ; le risque principal est celui de la pollution du cours d'eau. Le canal de l'Ourcq est de petit gabarit, de classe II, accessible à des bateaux de 400 à 650 tonnes.



Une connaissance de quatre risques majeurs sur le territoire (DICRIM), pouvant rendre vulnérable certaines zones bien définies.

Une survenance heureusement à caractère exceptionnel mais pouvant entraîner des victimes et un coût important en dégâts matériels.

Une prise en compte de ces risques dans l'aménagement afin de prévenir les populations et diminuer l'impact de l'aléa.



## ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

### ➤ RISQUES MAJEURS, NUISANCES ET POLLUTIONS.

#### • Sécurité routière

Les statistiques relatives aux accidents de la route disponibles depuis 2010 font apparaître une accidentalité forte sur le territoire communal avec un volume moyen annuel de 100 accidents corporels dont certains sont mortels.

Les données démographiques indiquent une proportion importante de populations considérées comme fragiles et particulièrement exposées en termes d'accidentalité routière (19,8% de plus de 60 ans et 19,8% de moins de 14 ans).

De plus, le taux de motorisation des ménages est élevé (80% des Livryens sont motorisés) et les déplacements pendulaires sont importants.

Sont sources d'accidents :

- Les conflits d'usage

Les principales difficultés ne viennent pas des voiries où il est difficile de savoir où est la place de chacun, comme c'est le cas par exemple des zones piétonnières, mais plutôt de celles où justement chaque usager de l'espace pense que son territoire ne peut être envahi par un autre usager.

- Les points d'échange

Sont accidentogènes les espaces de transition, par exemple entre voie de transit et voie locale, entre espace de circulation et espace de stationnement.

La collectivité a les moyens d'agir sur la qualité des espaces publics, la modulation de la vitesse, la forme urbaine, le type de voiries, les accès et la continuité des itinéraires.

A l'échelle du PLU, il est possible de délimiter des périmètres de projets à l'intérieur desquels requalifier les voiries, créer des circulations douces, réglementer les accès afin d'en assurer la sécurité.





## ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

### ➤ RISQUES MAJEURS, NUISANCES ET POLLUTIONS.

#### • Lutte contre les nuisances sonores

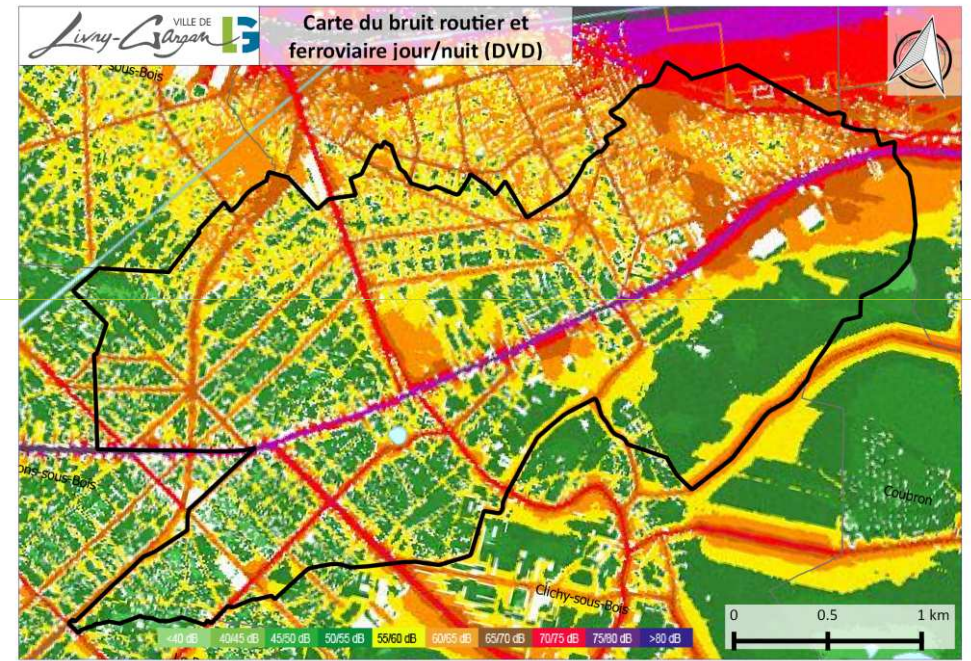
Les nuisances sonores, dans les zones urbaines, sont de plus en plus mal acceptées par les populations : le bruit est placé au premier rang des nuisances subies, avant même la pollution atmosphérique.

À Livry-Gargan, les origines des bruits sont diverses. Les principales découlent des infrastructures de transports terrestres ou aériens, routiers et ferroviaires, et, dans une moindre mesure, des activités professionnelles. La mixité fonctionnelle, qui constitue un atout pour la vie urbaine, peut devenir une nuisance pour les résidents.

Les nuisances sonores aux abords des infrastructures terrestres routières sont principalement concentrées sur les grands axes de circulation proportionnellement aux trafics supportés. Les riverains de l'ex-RN3 sont exposés à des valeurs de 75 dB selon l'indicateur Lden (valeur pouvant aller jusqu'à 80dB dans quelques secteurs) et sur les autres routes départementales de 65 à 75 dB. L'ex-RN3 est cependant identifiée comme un axe prioritaire du Plan de prévention du bruit dans l'environnement du Département. Les riverains des voiries communales de dessertes sont exposés à des valeurs de 55 à 65 dB, qui sont des valeurs normales d'exposition pour ce type de voirie. L'ensemble de ces valeurs diminue de 10 dB la nuit, ce qui reflète un cadre de vie nocturne relativement calme à Livry-Gargan, notamment sur les voies secondaires.

Les nuisances sonores aux abords des infrastructures terrestres ferroviaires proviennent d'une part de la ligne du T4. Ces nuisances sont toutefois réduites aux bruits de roulement du matériel roulant et limitées aux abords immédiats de l'infrastructure. Les valeurs ne dépassent pas les 65 dB et sont inexistantes la nuit. D'autre part, les nuisances de la ligne Paris-Soissons (provenant des communes d'Aulnay-sous-Bois et Sevran). Les livryens résidents au nord de la commune sont impactés par le trafic avec des valeurs moyennes jusqu'à 70 dB et des pointes à 75 dB, au delà de la gare de Sevran-Livry, tronçon où les trains peuvent rouler jusqu'à 150 km/h.

Les nuisances sonores aux abords des aéroports du Bourget (9km) et Roissy-Charles de Gaulle (10km). Le Plan d'Exposition au Bruit (P.E.B.) définit les zones d'exposition au bruit des aéroports. Le P.E.B. constitue le document d'application de la réglementation prévue par les articles L.147-1 et suivants du Code de l'Urbanisme. Cependant, si le trafic aérien est une source de nuisances sonores sur le territoire de Livry-Gargan, aucune servitude n'est prévue dans le « porté à connaissance ». **L'avenue Lucie Aubrac est de plus en plus sujette et bruit, et la proximité de sa zone pavillonnaire pose problème. Cependant, il faut savoir qu'autour de cette voie le tissu est mixte: elle est bordée par des entreprises (Point P), des équipements (scolaires, et la caserne des pompiers) et du bâti collectif. Ces ensembles font front au bruit, préservant le pavillonnaire proche.**



Une mise à disposition d'une carte modélisant précisément, rue par rue, les gênes subies par les livryens

**Le bruit, une pollution majeure, source de gênes et de nuisances portant atteinte à la santé des livryens, particulièrement les riverains de l'ex-RN3.**

Assurer un cadre de vie agréable, une prise en compte de ces nuisances dans l'aménagement et l'information auprès des constructeurs des zones concernées.

Source ANFR





## ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

### ➤ RISQUES MAJEURS, NUISANCES ET POLLUTIONS.

#### • Ondes radiotéléphoniques et champs électromagnétiques

Promulguée le 12 juillet 2010, la loi portant engagement national pour l'environnement, dite «Loi Grenelle 2», renforce la lutte contre les nuisances et met l'accent sur le risque électromagnétique. Le risque électromagnétique est généré par l'exposition d'un individu à un champ électromagnétique. Les sources de champs électromagnétiques sont classées en deux catégories selon leur fréquence.

On distingue :

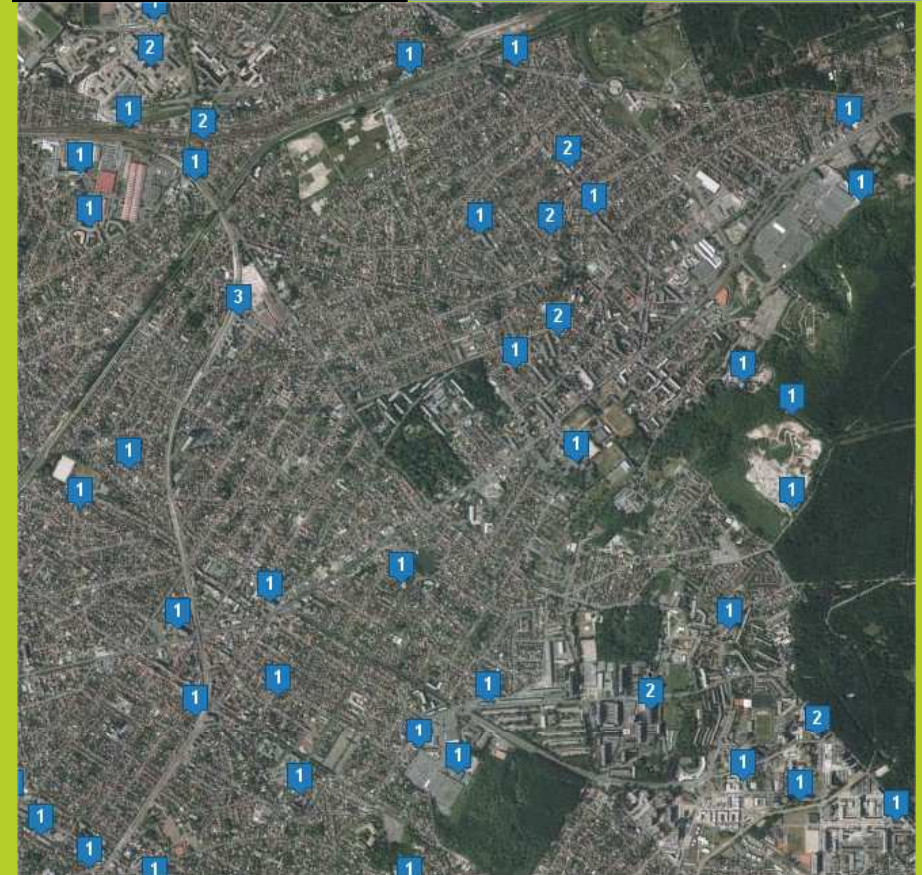
- Les champs électromagnétiques de basses fréquences (50 à 60 Hz), générés par les lignes à haute et très haute tensions
- Les champs électromagnétiques de hautes fréquences (appelés «radiofréquences»), générés par les réseaux publics de téléphonie mobile, les réseaux informatiques (Wifi), les réseaux radiophoniques.

On recense 22 antennes relais sur le territoire de la commune et une ligne à très haute tension.

Conformément au code de l'urbanisme, les antennes-relais donnant lieu à une déclaration préalable ou à un permis de construire font obligatoirement l'objet d'un affichage en mairie et sur le lieu des travaux. L'affichage sur le terrain est conservé pendant toute la durée des travaux.



Localisation des antennes-relais



Une lisibilité de l'implantation des antennes-relais par la procédure de déclaration.

Une réglementation sur les antennes-relais peu explicite et des inquiétudes de la part des populations sur les conséquences sur la santé.

Connaitre l'ensemble des évolutions dans le domaine et informer les populations, notamment pour l'implantation de nouvelles antennes-relais.

Source ANFR



## ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

### ➤ RISQUES MAJEURS, NUISANCES ET POLLUTIONS.

#### ■ Maîtrise des pollutions

Livry-Gargan est sensible à trois types de pollution : l'air, l'eau et le sol.

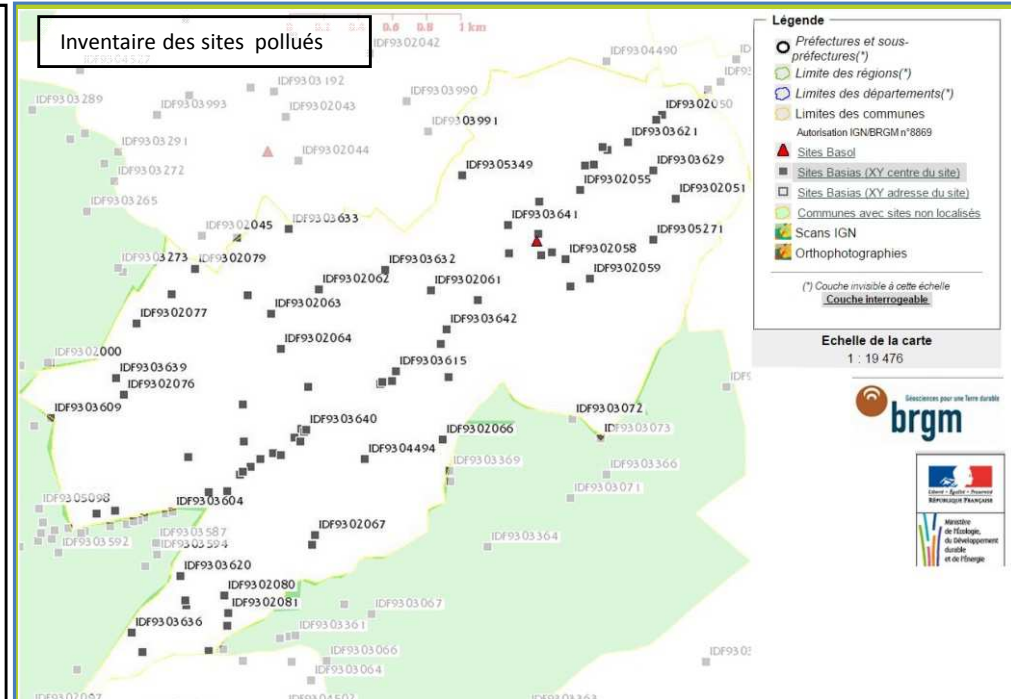
❖ **La maîtrise de la qualité de l'air** et de la pollution atmosphérique sont conditionnées par deux principaux enjeux à Livry-Gargan : la gestion des déplacements en favorisant les alternatives à la voiture à moteur thermique; la lutte contre les émissions de polluants issus de combustion pour le chauffage domestique.

❖ **La maîtrise des pollutions des eaux** est réalisée en assurant le raccordement des parcelles urbanisées et des voiries au réseau d'assainissements; en protégeant les points d'eau superficiels d'apports impurs.

❖ **La maîtrise de la pollution des sols** est assuré par un suivi du Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie (MEDDE) et sa Direction Générale de la Prévention et des Risque de pollution. A Livry-Gargan, un site d'une superficie totale de 6 906 m<sup>2</sup>, a accueilli de 1881 à 1949 une usine fabriquant du gaz à partir de la distillation de la houille. Dans les années 1953-1954, le site est transformé en station gazométrique. Depuis 1982, le terrain accueille le centre EDF-GDF Services de Livry-Gargan (bâtiments administratifs et poste de détente gaz).

❖ **La maîtrise de la pollution par des rejets industriels** est assuré par la gestion des déchets collectés par la ville et par la connaissance et le suivi des exploitants susceptibles d'émissions polluantes. Les sites susceptibles de générer des risques ou des dangers sont soumis à la réglementation relative aux « Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) ».

La ville ne possède aucun site SEVESO mais 5 sites sont répertoriés en tant qu'ICPE (voir ci-dessous), 1 site répertorié dans la base BASOL (site et sol pollué) au 17 rue Marc Sangnier (Agence EDF-GDF services), et 78 entreprises sont répertoriées sur la base BASIAS (inventaire historique des sites industriels et activités de service), représentés sur la carte ci-contre.



Nom établissement	Code postal	Commune	Régime	Statut Seveso
COLOMBEL	93190	LIVRY GARGAN	Autorisation	Non Seveso
CORA SAS	93190	LIVRY GARGAN	Enregistrement	Non Seveso
RME RECUPERATION METALLIQUE ET ELECTRIQ	93190	LIVRY GARGAN	Autorisation	Non Seveso
ROTO PRESSE NUMERIS	93190	LIVRY GARGAN	Autorisation	Non Seveso
YVAS SAS	93190	LIVRY GARGAN	Autorisation	Non Seveso

**L'absence sur le territoire de site à haut risques de nuisances ou pollutions.**

**Une multitude de sources susceptibles d'affecter les milieux de manière diffuse et lente.**

Assurer une lutte contre les pollutions et nuisances à chaque niveau de compétences.

Sources: MEDDE-ICPE-BASIAS-BASOL



## ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

### RESEAUX

#### Le très haut débit

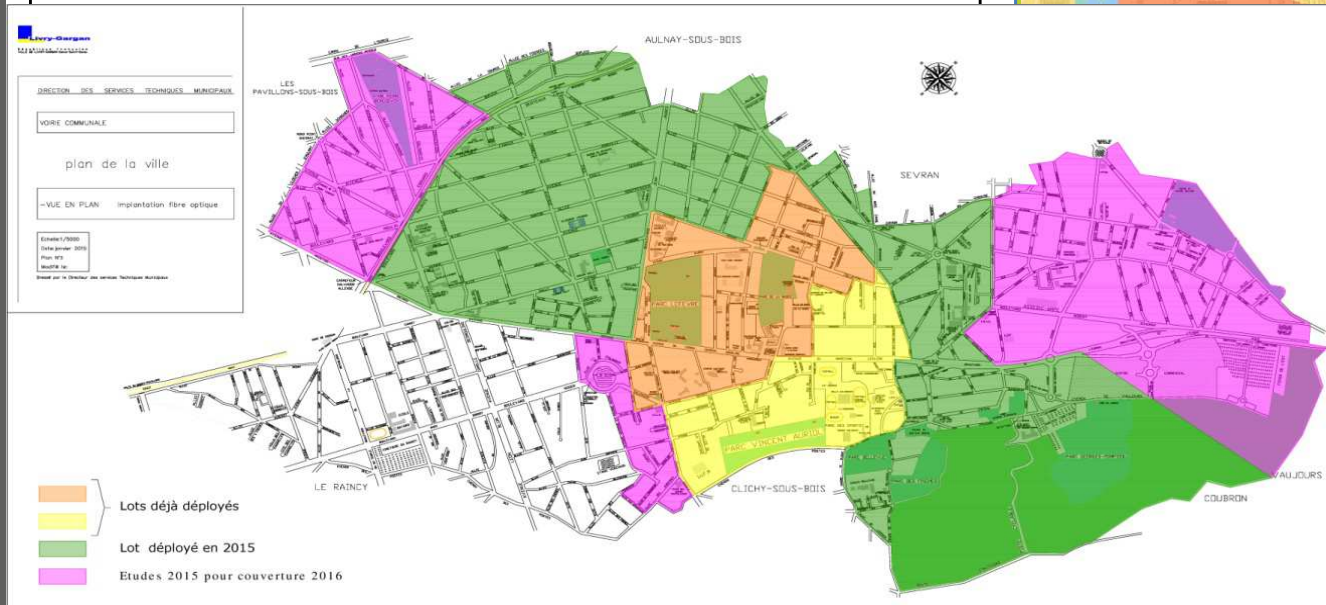
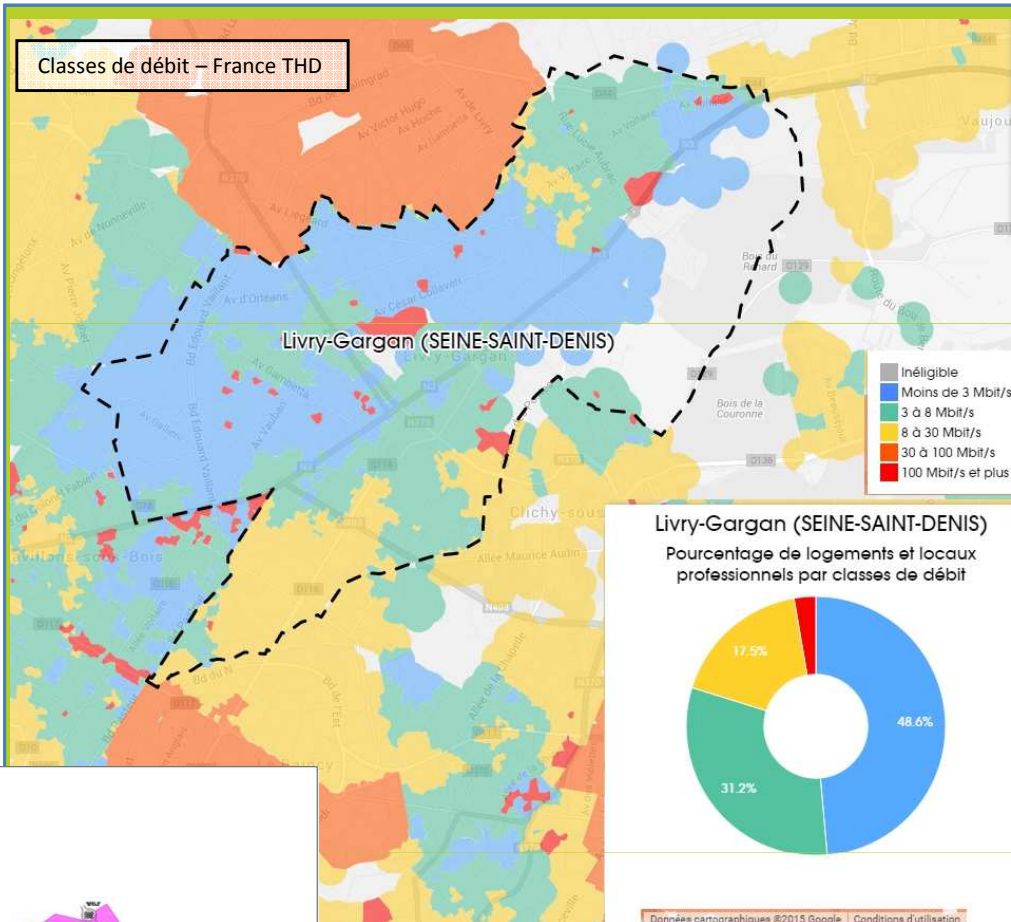
Sur le territoire livryen, nous avons pu constater de la lenteur des débits puisque près de 49 % du territoire ne reçoit qu'un débit de moins de 3 Mbit/s.

Pour remédier à cet inconvénient, la commune de Livry-Gargan est actuellement en pleine mise en service du très haut débit aux habitants. L'opération est effectuée par Orange, opérateur privé historique sur le territoire, qui a jusqu'à la fin de l'année 2017 pour déployer le réseau de la Fibre optique.

Actuellement, uniquement les secteurs centraux sont pourvus et raccordés au réseau Fibre optique, les secteurs Danton/Liégeard/Bosquets/Vieux Livry sont en cours de déploiement et prévu avant la fin de l'année 2015.

Des études sont actuellement en cours pour la déployer durant l'année 2016 et le secteur Sud-ouest sera le dernier secteur à être équipé.

Il faut savoir que le déploiement repose sur une convention de raccordement établie entre l'opérateur et les copropriétés pour les ensembles collectifs. Pour les particuliers, il s'agit de contrat de raccordement au cas par cas, ce qui peut expliquer les temps assez longs de déploiement.



Déploiement du réseau Fibre optique



## ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

### ► RESEAUX

#### ■ L'énergie

##### La provenance de l'énergie consommée dans la ville

La commune de Livry-Gargan est adhérente au SIPPERC (Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les Réseaux de Communication) qui gère les infrastructures du réseau électrique et au SIGEIF (Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France) pour le gaz.

Le Gaz, l'électricité et le fuel sont trois énergies utilisées sur la commune. Le gaz est fourni par Direct energie, Antargaz et GDF et l'électricité par EDF et Direct Energie.

#### ● L'électricité

La distribution d'électricité est une compétence de la collectivité. Livry-Gargan est donc propriétaire du réseau de distribution, mais la gestion est confiée à ERDF dans le cadre d'une délégation de service public. L'alimentation en électricité du territoire est assurée par le Réseau de Transport d'Electricité (RTE) chargé de relier les producteurs aux trois distributeurs (postes sources) présents sur le territoire de la commune, le réseau ferroviaire ou des clients industriels. La production émane du nucléaire, du solaire, de l'éolien, de l'hydraulique et de la biomasse, sur le territoire français mais aussi d'autres pays d'Europe. Direct Energie est aussi un fournisseurs d'électricité sur le territoire

Livry-Gargan bénéficie d'une couverture quasi-totale en approvisionnement électrique. Le réseau est souterrain, mais aussi aérien, ce qui peut le rendre vulnérable par vent violent.

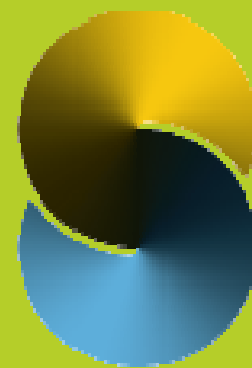
L'achat d'électricité est en groupement d'achat auprès du SIPPERC, Cette énergie est utilisée en chauffage, éclairage, alimentation d'appareils ou d'équipements techniques.

Il existe 176 points de livraison, répartis sur 100 bâtiments (y compris les stades), 13 postes d'éclairage public, 2 postes mixtes (bâtiments + éclairage public), 35 points de signalisation lumineuse, et 27 équipements techniques. Nombre de compteurs électriques : 81

#### ■ Le Gaz

La commune de Livry-Gargan est alimenté en gaz naturel dit « gaz de ville » par un réseau de transport exploité par Gaz Réseau Distribution France (GRDF), pour le compte de fournisseurs présents sur le marché français. GRDF gère le raccordement entre le réseau et les particuliers ou les entreprises. Une fois raccordé, le consommateur peut librement choisir son fournisseur de gaz.

L'achat de gaz est en groupement d'achat auprès du SIGEIF. Il existe 67 points de livraison pour l'alimentation de chaudières, chauffages et appareils de cuissons.



**SIPPEREC**  
ÉNERGIES ET COMMUNICATIONS

**Sigeif**

**Syndicat Intercommunal  
pour le Gaz et l'Électricité  
en Ile-de-France**



## ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

### RESEAUX

#### L'énergie

##### La consommation d'énergie de la collectivité

La commune de Livry-Gargan est adhérente au SIPPERC (Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les Réseaux de Communication) qui gère les infrastructures du réseau électrique et au SIGEIF (Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France) pour le gaz.

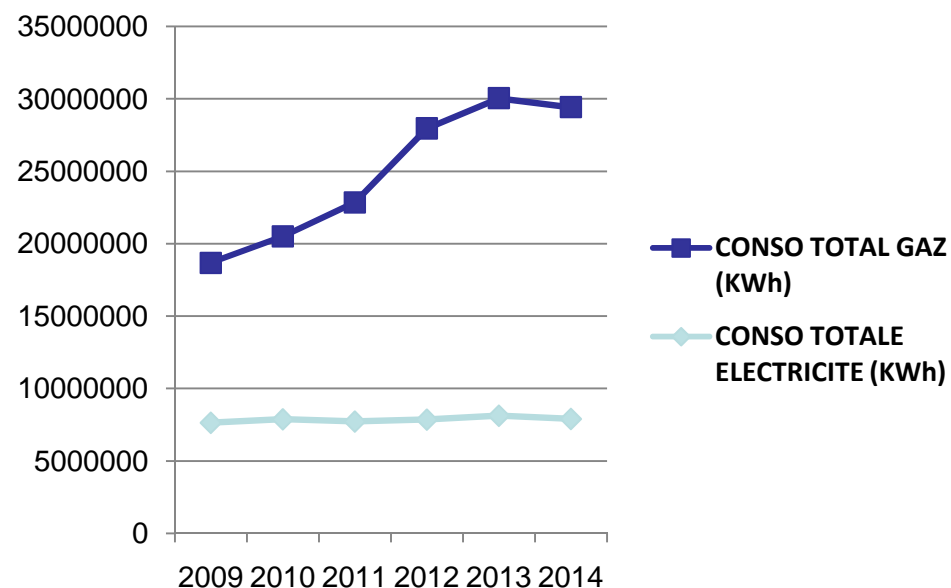
#### Les bâtiments communaux

Les bâtiments communaux consomment 71% de gaz naturel, 27.5% d'électricité et 0.15% de fuel. Les graphiques démontrent une diminution de la consommation en fuel, une stagnation dans la consommation en électricité et une augmentation de consommation de gaz depuis 2009.

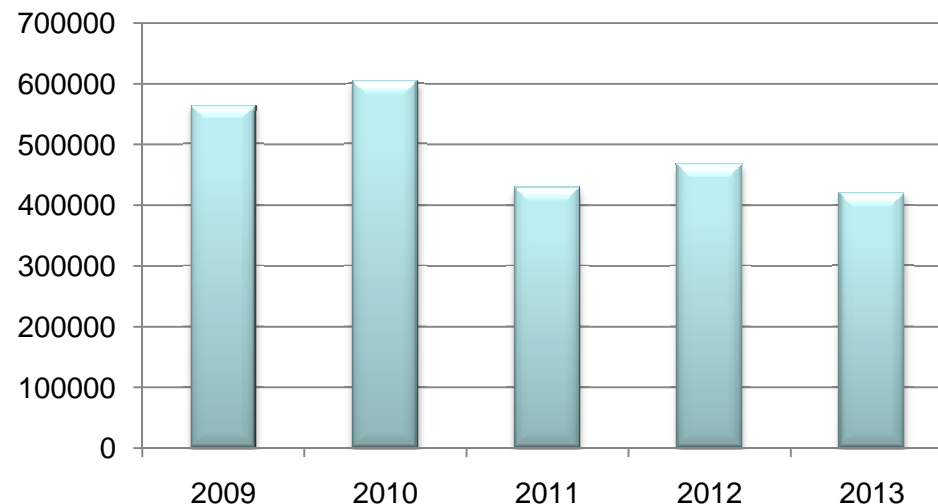
Les bâtiments communaux restent énergivores comme le démontre le tableau ci-dessous. La majeure partie des bâtiment se situent en classe D et E.

Néanmoins il n'y a pas de corrélation entre l'âge du bâti et la consommation, ni même avec l'usage. En effet, même des bâtis récents comme le Centre nautique (2003) sont énergivores (classe G). Nous notons aussi que les groupes scolaires se situent majoritairement en classes C, D et E, ce qui peut s'expliquer par leur occupation quotidienne.

Classe	Nombre	Années de construction
A	8	1935 à 1990
B	5	1910 à 2003
C	8	1860 à 2013
D	16	1905 à 1979
E	14	1905 à 1979
F	5	1971 à 1996
G	6	1870 à 2003



### EVOLUTION DES CONSOMMATIONS DE FUEL EN LITRES (AU 1/10/13)





## ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

### RESEAUX

#### L'énergie

##### La consommation d'énergie de la collectivité

#### ❖ L'éclairage public

La commune de Livry-Gargan, située en zone urbaine, dispose d'un éclairage public des voies et places ouvertes au public destiné à améliorer le confort et la sécurité des usagers. Cette volonté d'éclairer entraîne un maintien régulier de l'ensemble des points lumineux, sous peine de voir les équipements vieillir et devenir moins performants. Le patrimoine est à ce jour en bon état général pour la partie statique, et moyen sur les réseaux d'alimentation.

Un contrôle photométrique de 145 voies a été réalisé en juillet 2012 (ci-contre). Ce diagnostic a permis d'évaluer les caractéristiques photométriques du patrimoine d'éclairage public de la commune selon la norme et les recommandations en vigueur (EN 13201).

#### Quelques chiffres:

3 925 points d'éclairage sont répertoriés à ce jour, ce qui représente 11 points par habitants (1 pour 7 en France en moyenne).

La puissance installée est de 713 kW (*en France : 160MW*) pour une consommation d'énergie annuelle de 2 714 731 kWh (*5,6 T W/h en France*). Cette consommation représente 33 % des consommations en électricité de la ville (30 % de la facture électricité).

Le nombre d'heures de fonctionnement est de 3 800 heures par an (*en France entre 3 500 h/an et 4 300 h/an*). 4 455 mètres de réseaux (aériens) assurent le transport de l'énergie dans 289 voies.

#### Éclairage

- Très sous-éclairée : 15.43 %
- Sous-éclairée : 16.25 %
- Bonne : 22.59 %
- Sur-éclairée : 19.28 %
- Très sur-éclairée : 26.45 %



#### Uniformité de l'éclairage

- Très faible : 19.5 %
- Faible : 34.44 %
- Bonne : 46.06 %



© Roch Service

*Cette étude permet de positionner l'efficience du parc et d'envisager précisément les actions à mener pour le respect des normes, la mise en accessibilité des cheminements piétons (20 lux) et les économies d'énergie. À noter que l'étude ne prenait pas en compte la norme sur les nuisances lumineuses (NF XP X90-013).*

Points forts	Points à améliorer
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le patrimoine existant</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les procédures d'allumage et d'extinction</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Qualité de la prestation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La relation gestion et consommation</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le diagnostic photométrique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un plan de mise à niveau</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le nombre d'heures de fonctionnement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accroître et valoriser l'amplitude d'allumage</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les bonnes bases d'un inventaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'inventaire complet</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• La commande centralisée de l'allumage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La performance du système de gestion</li> </ul>



## ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

### RESEAUX

#### L'énergie

##### La consommation d'énergie de la collectivité

#### ❖ Du carburant des véhicules municipaux

Certains agents se déplacent depuis leur lieu de prise de service, en fonction des missions qui leur sont confiées. Les modes de déplacements sont soit liés à la mission (transport de personnes, de denrées, de déchets), ou du mode choisi par l'agent (véhicules de l'administration, véhicules personnels, transport en commun, marche, etc.).

La commune disposait en 2006 de 135 véhicules, en 2012 de 160 avec une progression continue jusqu'en 2011. L'âge moyen des véhicules est de 7,7 ans.

Points forts	Points à améliorer
<ul style="list-style-type: none"> <li>Les caractéristiques des modes et types de déplacement facilement identifiables</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le suivi des déplacements</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Le parc de véhicules</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les modes doux</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Le bilan du garage municipal</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La prise en compte de l'ensemble des modes de déplacements</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>La formation des chauffeurs TC</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La formation à l'éco-conduite de l'ensemble des agents aptes à conduire</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>La navette en régie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La suppression de certains arrêts</li> </ul>

### SYNTHÈSE DES VÉHICULES

Type	Nombre	Volume carburant en litre	Kilométrage /an	Consommation moyenne L/100 km ou à l'heure
Benne OM	9	64 399	89 803	71,71
PL	5	22 062	53 399	41,32
CAR	6	25 378	65 172	38,94
VU	18	15 444	93 455	16,53
VU benne	11	9 837	62 623	15,71
VLU	19	11 893	107 114	11,10
VL	51	26 658	317 446	8,40
Scooter	14	1 125	17 972	6,26
Laveuse	1	1 298		470,15
Balayeuse	4	17 911	8 546	209,58
Tracteur	2	204		370,02
Tractopelle	1	162		385,16
<b>Total</b>	<b>141</b>	<b>196 371</b>	<b>815 530</b>	



## ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

### RESEAUX

#### L'énergie

##### La consommation d'énergie de la collectivité

##### Actions

La mise en place d'une politique de maîtrise de l'énergie est un enjeu bien compris par la commune car de nombreuses études sont en cours.

##### ❖ Bâtiments communaux :

Des études sur la consommation énergétique des bâtiments communaux, permettant par la suite de mettre en place un plan d'action pour améliorer la performance énergétique des bâtiments. Des fiches techniques bâtiments ont d'ailleurs été créées et sont mises à jour chaque année (Diagnostic de performance énergétique). Elles sont actuellement en phase d'être mises à jour.

D'autres actions ont été réalisées ou en cours, par respect de la législation et pour le confort des utilisateurs de ces bâtiments, dans le but de réduire les consommations d'énergie telles que:

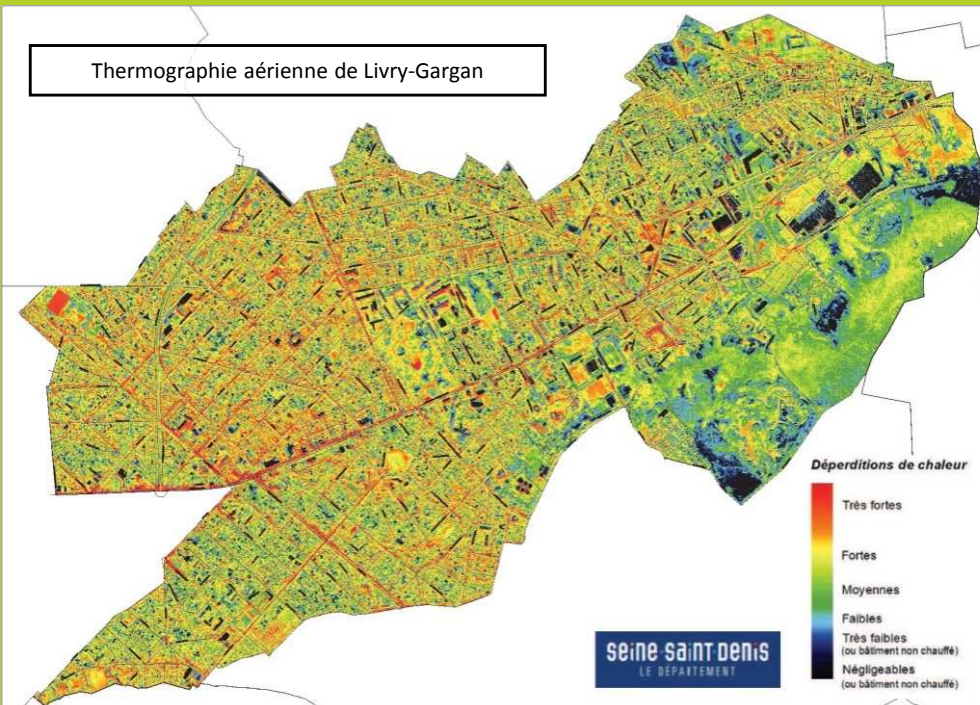
Isolation des parois opaques des bâtiments (toitures, murs, planchers...), Remplacement/isolation des ouvrants (fenêtres, portes...); Rénovation des chaufferies; Régulation et programmation de l'énergie (optimiseurs, programmeurs, GTB...); Mise en place d'éclairage performant dans les bâtiments (lampes basse consommation, LED...); Relevé des surfaces des bâtiments : rentrée des données en cours

Mise en place de tableaux de bord de suivi des consommations et dépenses d'énergie; Informatisation du suivi des consommations et des dépenses d'énergie (logiciels, tableurs); Optimisation des tarifs, abonnements (électricité, gaz) etc.

Des actions de sensibilisation sont faites par des rappels réguliers auprès des résidents de la structure Jean-Lebas sur la lutte « anti-gaspi » (éclairage, chauffage, et eau); ainsi qu'auprès des agents locaux (Sensibilisation et information sur les comportements vertueux en matière d'économies d'énergie et réduction du CO2)

Par ailleurs, la ville dispose d'une carte thermographique par convention avec le conseil général de Seine-Saint-Denis (dans le cadre du plan climat énergie départemental). Cet outil de diagnostic permet d'estimer un des volets de la déperdition énergétique des bâtiments du territoire, et notamment ceux du patrimoine communal.

Thermographie aérienne de Livry-Gargan







## ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

### RESEAUX

#### ■ L'énergie

##### ❖ Eclairage :

Le remplacement des lampes par des lampes de puissances inférieures ou lampes à led, ainsi que l'installation d'équipements permettront des baisses de consommations de 25 à 50 %. La commune a donc engagé en 2012/2013, une série de changements de lampes portant sur 328 unités (8 % du parc), réalisant une réduction de puissance installée de 2,2 %. L'économie calculée est de 6 700 €/an

#### Le potentiel communal en énergie renouvelable

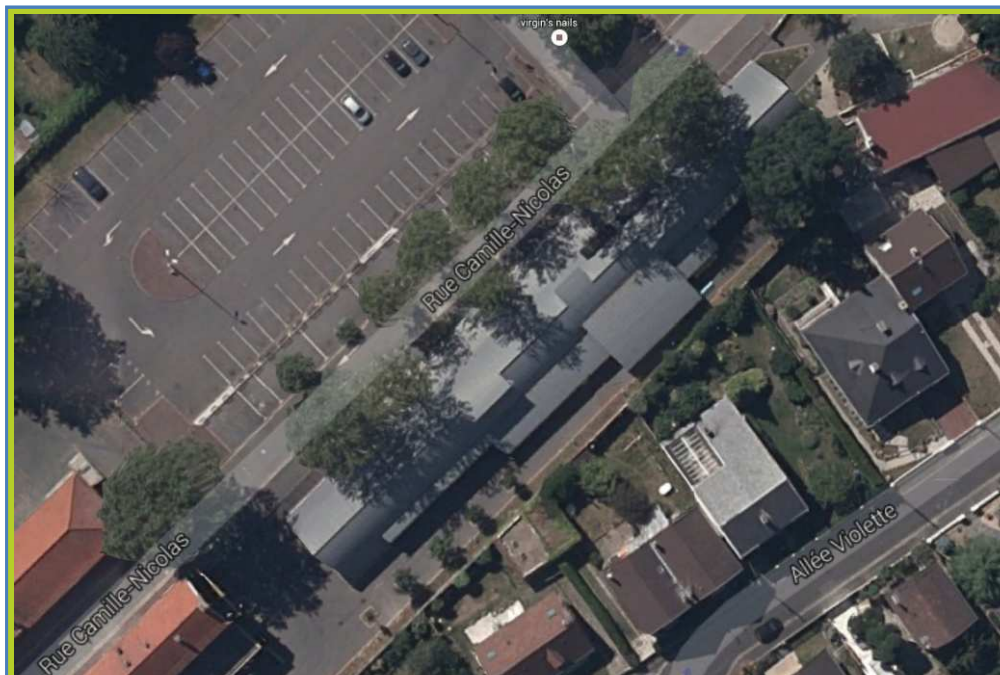
##### ❖ Energie renouvelable :

La commune a délibéré en 2009 à l'adhésion à la Compétence optionnelle « Développement des énergies renouvelables » des communes adhérentes au SIPPEREC (délibération du 19 mars 2009). Cette adhésion engage la commune dans la réalisation de production d'électricité par cellules photovoltaïques.

La commune dispose donc de deux équipements de production d'énergies renouvelables.

Le restaurant scolaire Jacob est équipé de panneaux solaires permettant la production d'une part de l'eau chaude nécessaire au bâtiment. L'absence de compteur ne permet pas la quantification du volume produit. Surface de panneaux solaires nc.

Le gymnase Jacob est équipé de panneaux photovoltaïques capables de produire de l'électricité, ainsi revendu à un tarif avantageux. La mise en route est récente (mars 2013), et les chiffres de production ne sont pas connus à ce jour.





## ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

### RESEAUX

#### Le potentiel communal en énergie renouvelable

##### ❖ Potentiel solaire:

En moyenne annuelle, une installation de production d'énergie solaire photovoltaïque d'une puissance nominale de 1 kWc produirait 1 000 kWh (cf. tableau ci-dessous). Sachant que la consommation moyenne d'un ménage « économe en énergie » de 4 personnes s'élève à environ 3 000 kWh par an (hors production de chaleur), et qu'un système solaire de 1 kWc couvre environ 8 m<sup>2</sup> à 10 m<sup>2</sup>, la couverture des besoins annuels en électricité d'une famille nécessiterait 25 à 30 m<sup>2</sup> de capteurs en toiture.

L'inclinaison optimale des capteurs est de 35° et l'orientation optimale est à l'azimut - 1°.

La couverture de 50 % des besoins en eau chaude sanitaire du même ménage est assurée par un système solaire thermique combinant 4 m<sup>2</sup> de capteurs et un ballon de stockage de 200 ℓ. La quantité d'énergie produite est 2 115 kWh/an.

La production d'énergie par unité de surface est donc 4 à 5 fois supérieure pour un système solaire thermique comparé à un système photovoltaïque. En l'état actuel de la technologie, les systèmes thermiques sont par ailleurs plus robustes et leur production est plus économe en énergie et en ressources.

Ainsi :

- **Livry-Gargan possède un réel potentiel de production d'énergie solaire ;**
- **Les systèmes thermiques doivent être privilégiés par rapport aux systèmes photovoltaïques.**

Mois	Ed	Em	Hd	Hm
Janvier	1,09	33,8	1,32	41,0
Février	1,82	51,0	2,23	62,5
Mars	3,07	95,3	3,90	121
Avril	3,89	117	5,13	154
Mai	3,90	121	5,21	162
Juin	3,99	120	5,48	164
Juillet	4,05	126	5,57	173
Août	3,71	115	5,08	158
Septembre	3,35	101	4,48	134
Octobre	2,23	69,1	2,88	89,2
Novembre	1,27	38,2	1,57	47,1
Décembre	1,02	31,7	1,24	38,4
<b>MOYENNE ANNUELLE</b>	<b>2,79</b>	<b>84,8</b>	<b>3,68</b>	<b>112</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1020</b>		<b>1340</b>

**Ed** : Moyenne quotidienne de production d'électricité (kWh)

**Em** : Moyenne mensuelle de production d'électricité (kWh)

**Hd** : Moyenne quotidienne de radiation solaire reçue par m<sup>2</sup> par les modules photovoltaïques (kWh/m<sup>2</sup>)

**Hm** : Moyenne mensuelle de radiation solaire reçue par m<sup>2</sup> par les modules photovoltaïques (kWh/m<sup>2</sup>)

*Potentiel de production mensuelle d'énergie photovoltaïque – Source : PV GIS*



## ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

### RESEAUX

#### Le potentiel communal en énergie renouvelable

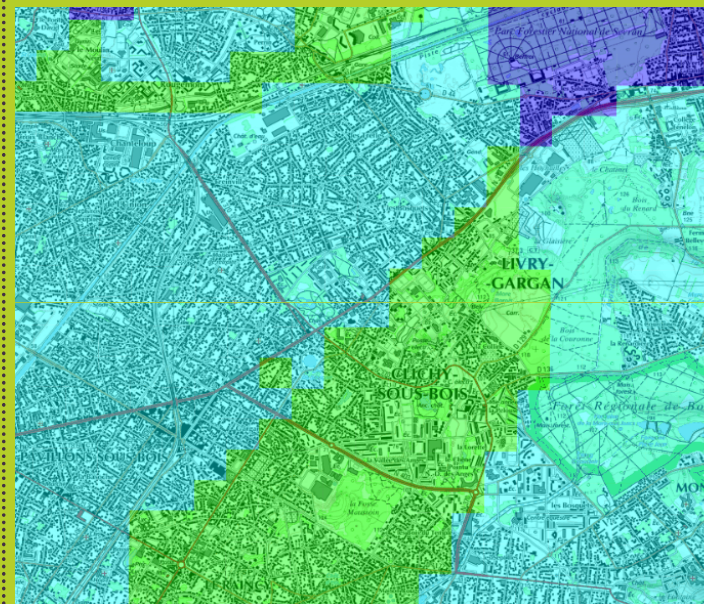
##### ❖ Potentiel géothermique:

L'étude de potentiel géothermique de l'ADEME, l'ARENE Île-de-France et du BRGM montre qu'une grande partie du territoire de Livry-Gargan bénéficierait d'un potentiel géothermique fort voir très fort à l'extrémité Nord de la commune (géothermie très basse énergie sur les aquifères superficielles), bien qu'une petite partie du territoire à l'Est présente un potentiel moyen. Les couches géologiques visées, celles de l'éocène moyen et inférieur (Bartonien, Lutécien, Yprésien), qui sont à l'affleurement à Livry-Gargan : elles correspondent aux formations des fausses glaises (e4ga) aux sables de Monceau et calcaires de Saint-Ouen (e6cso) ; cf. présentation de la géologie du territoire.

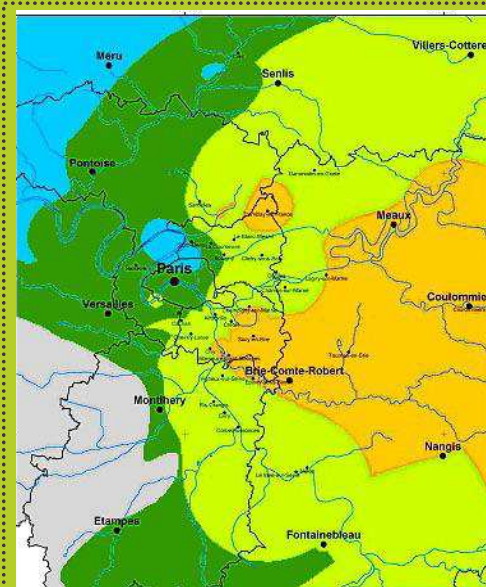
Néanmoins, cette première approche du potentiel géothermique à Livry-Gargan devrait être confirmée par des prospections hydrogéologiques, pour vérifier les caractéristiques physiques et chimiques des aquifères potentiellement exploitées.

En outre, à l'instar de l'ensemble des territoires du bassin parisien, Livry-Gargan surmonte des aquifères profondes exploitables pour de la géothermie profonde à basse et moyenne énergie. En particulier, la nappe du Dogger, de 1 800 m à 2 000 m de profondeur, a une eau entre 56°C et 80°C. À la verticale de Livry-Gargan, l'exploitabilité de la nappe du Dogger est favorable.

Cependant, la profondeur de la nappe implique des investissements importants pour réaliser les forages. L'amortissement de ces investissements supposerait le développement d'un réseau de chaleur d'une dimension conséquente, de l'ordre de 6 000 équivalents-logements.



Potential pour la géothermie sur couches superficielle – Source : ADEME, BRGM



Exploitabilité du Dogger en Île-de-France – Source : BRGM



## ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

### RESEAUX ENERGIE

#### Le potentiel communal en énergie renouvelable

##### ❖ Biomasse

La biomasse est une énergie renouvelable qui produit de l'électricité par la combustion de déchets et résidus de matières organiques.

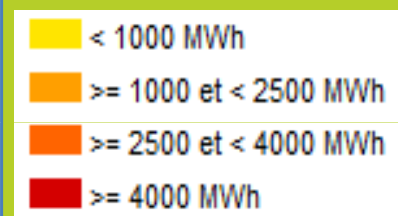
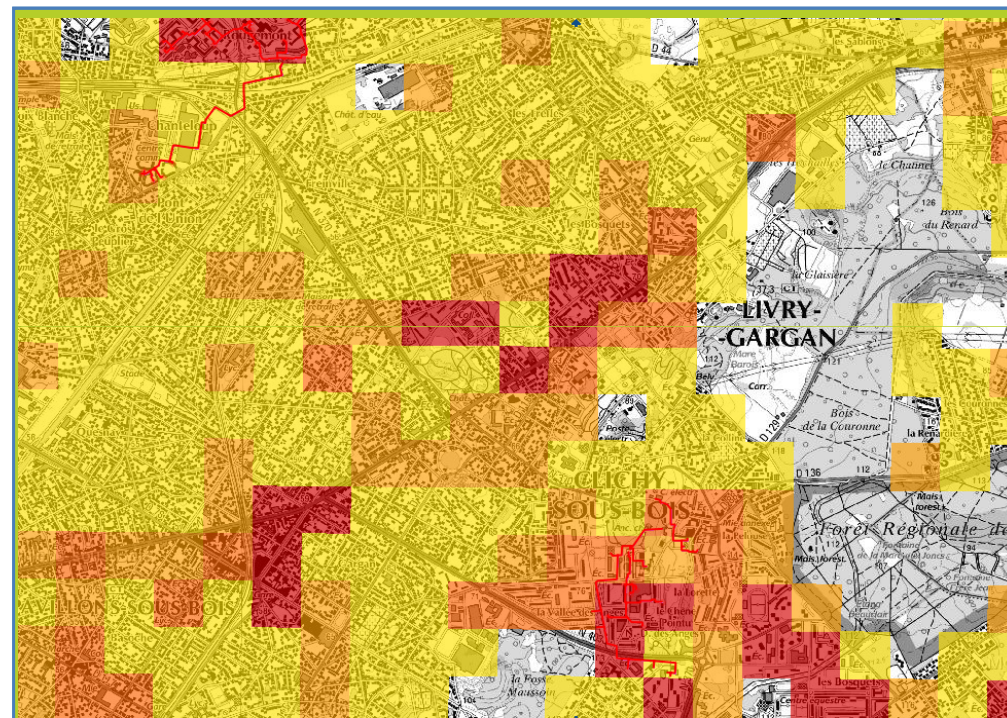
Actuellement sur la ville, il n'y a pas ce type de production d'énergie.

#### Le potentiel communal en réseaux de chaleur

De par sa densité urbaine, la commune de Livry-Gargan, présente un potentiel significatif de développement des réseaux de chaleur, notamment le long de la RN3.

La densité de la commune justifie d'engager des études opérationnelles de développement du chauffage urbain. Le réseau pourrait être alimenté à partir de différentes sources d'énergies, selon les potentiels identifiés à Livry-Gargan : géothermie, solaire thermique, biomasse ... La géothermie est cependant privilégiée.

En toute état de cause, les nouvelles constructions situées dans les différents secteur de la commune pourraient être équipées de systèmes d'émission de chaleur basse température (plancher chauffant, aérotherme, radiateur basse température...) dont le régime de température permet une alimentation à partir du panel de sources d'énergies renouvelables disponibles à Livry-Gargan.



Potentiel de développement des réseaux de chaleur – Source : DRIEE/SDDTE/MCIE



## ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

### ► LES SERVITUDES

#### ▪ Les servitudes d'utilités publiques

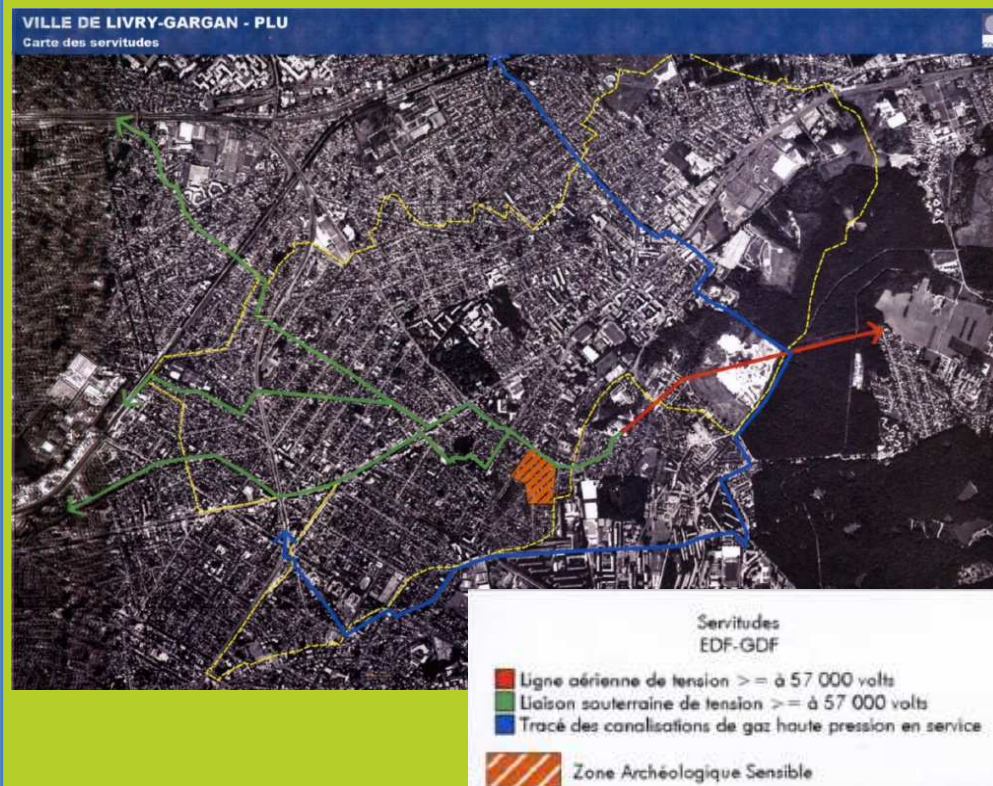
Les principales servitudes d'utilité publique affectant l'utilisation des sols concernent :

-Les canalisations électriques : le territoire communal est traversé par les ouvrages électriques suivants

-Une ligne à 225 000 volts Clichy-Villevaudé

-Une ligne à deux circuits 63 000 volts Clichy-Villevaudé 1 et 2.

- Un plan de servitudes aéronautiques de dégagement autour des aéroports civils et militaires.





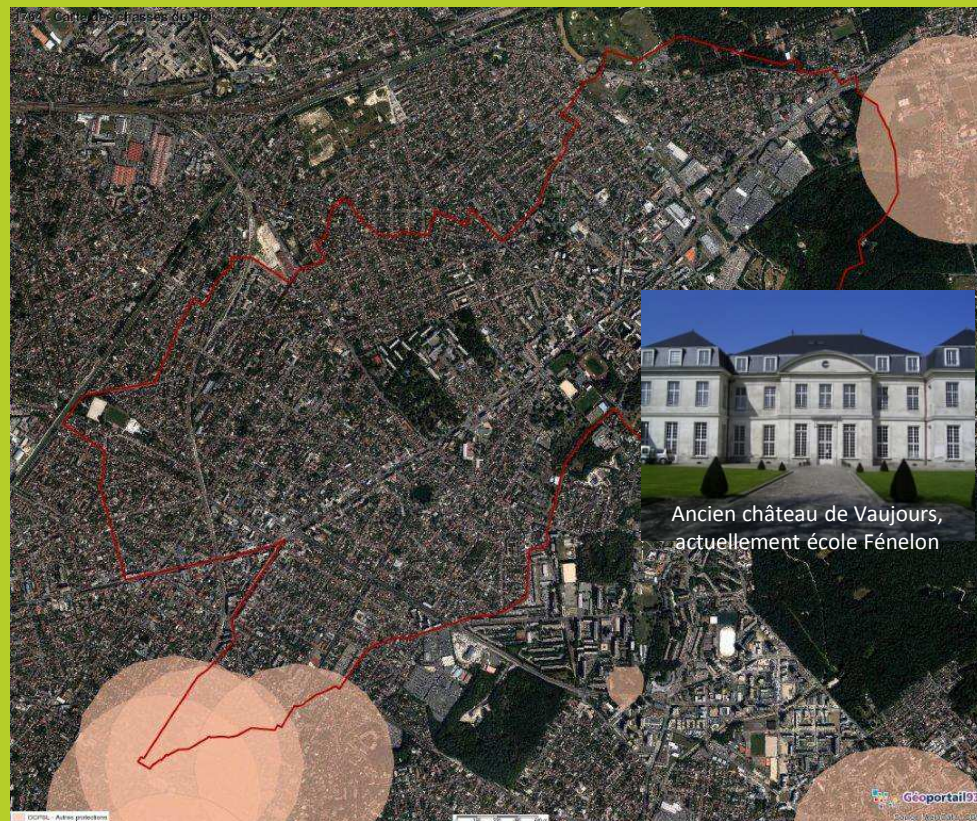
## ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

### ▶ LES SERVITUDES

#### ▪ Monuments inscrits

Le territoire communal de Livry-Gargan est concerné par des servitudes liées à des protections extra communales : les protections concernent des monuments situés sur d'autres communes mais dont le champ de visibilité (rayon de 500 mètres) s'étend sur le territoire communal.

Commune	Monuments inscrits à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques	Date
Clichy-sous-Bois	Ancien château, actuellement mairie	22/09/1972
Vaujours	Ancien château de Vaujours, actuellement école Fénelon	15/10/1974
Le Raincy	Eglise Saint-Louis, allée de l'Eglise	17/02/1982
	La Maison du Jardinier 16, allée du Village et 18, boulevard du Nord	
	Le Pavillon de l'Horloge de la Maison du Régisseur 5-7, boulevard du Nord	
	Ancienne pièce d'eau de l'Orangerie 6 et 11 allée Valère-Lefebvre	
	Lycée Albert Schweitzer, 6, allée Valère-Lefebvre	16/07/2002



Eglise Saint-Louis, allée de l'Eglise, Le Raincy



Ancien château, actuellement mairie de Clichy-sous-Bois



➤ **LES SERVITUDES**

▪ **Règlement local de la publicité (RLP)**

Les publicités, enseignes et pré enseignes, sont soumises à une réglementation protectrice de l'environnement et du cadre de vie (loi du 12 juillet 2010 complétée par le décret du 30 janvier 2012). Leur installation doit être conforme à des conditions de densité et de format et faire l'objet de déclarations ou d'autorisation préalables en mairie.

Livry-Gargan a défini trois zones, dans certaines desquelles des règles plus restrictives que la réglementation nationale sont applicables.

Zone de Publicité Restreinte 1 (ZPR 1), où la publicité est interdite et les enseignes autorisées.

Zone de Publicité Restreinte 2 (ZPR 2), où la publicité est autorisée sous conditions

Zone de Publicité Restreinte 3 (ZPR 3), correspondant au reste du territoire.

La délibération prescrivant le RLP date du 19 mars 1993 et est annexé au PLU.





## ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

### ► SYNTHÈSE ET ENJEUX

#### ▪ Les atouts du territoire

- Un territoire à taille humaine, à proximité de la capitale et proche de bassins créateurs d'emploi.
- Des caractéristiques générales qui assurent un développement cohérent et relativement homogène sur la majorité du territoire.
- Un réseau d'eaux superficielles existant à préserver.
- Les trois-quarts de l'année où la qualité de l'air est relativement bonne à Livry-Gargan, renforcée par la présence des parcs et jardins à proximité de l'habitat, lui-même intégré aux jardins privatifs.
- Un patrimoine naturel présent dans un cadre urbain dense, parfois riche, et source d'espace de récréation.
- Une trame verte et bleue, des schémas de valorisation de la biodiversité labellisés sur le territoire communal.
- Un fort potentiel de récupération d'eau de pluie et une ressource vivante en eau.
- Un réseau d'assainissement permettant d'assainir l'ensemble des surfaces constructibles et le transport des eaux usées vers les usines de traitement.
- Une prise en compte sur le territoire de la valorisation des déchets comme ressource et de la réduction des déchets à la source.
- Une connaissance de quatre risques majeurs sur le territoire (DICRIM), pouvant rendre vulnérable certaines zones bien définies.
- Une mise à disposition d'une carte modélisant précisément, rue par rue, les gênes sonores subies par les livryens.
- Une lisibilité de l'implantation des antennes-relais par la procédure de déclaration.
- L'absence sur le territoire de site à haut risque de nuisances ou pollutions.

#### ▪ Les faiblesses du territoire :

- Une voie de liaison depuis l'est Francilien vers Paris, trop souvent considérée comme axe de transit.
- Une zone d'anciennes carrières qui limite certaines extensions.
- Une gestion des eaux à assurer afin de maîtriser les pollutions.
- Une qualité de l'air qui peut rapidement se dégrader pour les livryens, soumis aux paramètres de l'agglomération parisienne.
- Une fragilité des écosystèmes à l'intérieur d'une zone urbanisée, parfois synonyme de conflits avec ces mêmes écosystèmes.
- Une discontinuité des cohérences écologiques par une faible prise en compte des intérêts du fonctionnement des écosystèmes.
- Un réseau d'assainissement unitaire, vulnérable lors d'épisodes orageux, et des rejets ou des branchements non conformes en nombre important.
- Une évolution des gestes de tri des déchets peu significative sur les résultats des actions au regard des moyens mis en place.
- Une survenance heureusement à caractère exceptionnel mais pouvant entraîner des victimes et un coût important en dégâts matériels.
- Le bruit, une pollution majeure, source de gênes et de nuisances portant atteinte à la santé des livryens, particulièrement les riverains de l'ex-RN3.
- Une réglementation sur les antennes-relais peu explicite et des inquiétudes de la part des populations sur les conséquences sur la santé.
- Une multitude de sources susceptibles d'affecter les milieux de manière diffuse et lente.





➤ **SYNTHESE ET ENJEUX**

▪ **Les enjeux du territoire**

Caractéristiques générales :

- **Affirmer la position du territoire comme l'entrée de la métropole parisienne, tout en révélant son identité.**
- **Distinguer les secteurs par zone d'intérêt afin d'équilibrer l'urbanisation du territoire.**
- **Consolider la connaissance du patrimoine hydrologique de la ville.**

Qualité de l'air :

- **Etre vigilant sur la qualité de l'air afin d'affirmer le cadre de vie agréable et protéger les populations les plus fragiles.**

Cadre naturel :

- **Préserver le site Natura 2000 et les ZNIEFF en les intégrant aux documents réglementaires, visant les enjeux faunistiques et floristiques du territoire.**
- **Préserver et améliorer les trames vertes existantes.**
- **Garantir la maîtrise de la consommation de l'espace afin de transmettre aux générations futures une ville équilibrée.**

Gestion des ressources en eau et des déchets :

- **Développer les activités, y compris économiques s'appuyant et valorisant les eaux superficielles et les sources.**
- **Utiliser le PLU comme vecteur à l'échelle des quartiers et de l'habitat pour la concrétisation de la politique d'amélioration de gestion des déchets.**

Risques majeurs, nuisances et pollutions :

- **Prendre en compte les risques majeurs dans l'aménagement afin de prévenir les populations et diminuer l'impact de l'aléa.**
- **Affirmer le cadre de vie agréable par la prise en compte des nuisances dans l'aménagement et l'information auprès des constructeurs des zones concernées.**
- **Suivre les évolutions de la réglementation environnementale et informer les populations.**
- **Assurer une lutte contre les pollutions et nuisances à chaque niveau de compétences.**